

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL POPULAIRE

L. J. DEMERS & FRÈRE, Propriétaires, 30 rue la Fabrique.

1 cent le numéro

6 cents par semaine

Tarif des Annonces

Par ligne	
Première section.....	\$0,10
Autres sections, si publiées en jours.....	0,05
trois fois par semaine.....	0,06
deux fois.....	0,07
un fois.....	0,08
Av. de fiançailles, Mariages ou Déces	0,25

Édition quotidienne, par an \$8,00
 Édition hebdomadaire, Le Cultivateur, 16 pages, par an..... 1,00
 Indivisiblement payable d'avance.
 On peut aussi s'abonner pour six mois et pour trois mois à l'édition quotidienne.

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT 14

LE MAÎTRE DE FORGES

(suite)

Les trois coups frappés à intervalles espacés sur la scène, avec une lenteur solennelle, interrompirent la conversation. Escande et Moulinet s'assirent. Le duc était allé se placer un peu plus loin. L'orchestre attaqua l'ouverture. Une valse brillante, d'un rythme caressant, dérolait sa mélodie légère. Le duc, attentif en apparence, réfléchissait profondément. Claire était un coup de fondre qui anéantissait son avenir. Il était fiancé à mademoiselle de Beaulieu, et elle était pauvre. Pas un instant, il faut le dire à sa louange, Gaston ne songea à ne point tenir ses engagements. L'idée ne lui vint même pas qu'il pourrait épouser une autre femme que Claire. Il se considérait comme lié. Il avait sur lui, près de son cœur, dans l'écrin de velours blanc frappé des armoiries des Beaulieu et de Bligny accolées, la bague des fiançailles. Mais il était plus sûrement enchaîné par sa parole qu'il ne l'aurait été par cet anneau.

Cependant, Claire ruinée, c'était la médiocrité pour toute la vie, la nécessité de se confiner au fond d'un château de province et d'y végéter en gentilhomme fermier, comme un vrai loup, sans voir personne, dans la crainte de la dépense. C'était pour la beau, le séduisant, le recherché Gaston, un enlèvement en pleine force, en plein élan. Il regretta amèrement d'avoir dissipé les sommes énormes qu'il avait gagnées. Si peu acceptable que fut cet argent de jeu, c'était encore de l'argent. Et vivre sans ressources dans ce siècle positif, où chacun n'est estimé qu'à sa valeur pécuniaire, ce n'était pas vivre.

Puis il pensait avec tristesse au désespoir de Claire et de sa mère quand elles apprendraient la fatale nouvelle. Elles l'ignoraient encore, puis que ce sot d'Escande n'avait rapporté toute chaude d'Angleterre. Gaston eût voulu avancer son voyage pour être plus tôt auprès de ces pauvres femmes, se trouver à même de leur adoucir le coup, et de les consoler.

La toile s'était levée, montrant un décor printanier et vermeil. Dans un paysage ensoleillé le chœur des moissonneurs et des moissonneuses était en scène et chantait à tue-tête, sur un air de bourrée très enlevé, ces paroles d'une faible originalité :

Chantez, b les filles,
 Glanez, b aux garçons,
 Levez vos faucilles
 Au bruit des chansons !

Et comme si ces banales paroles eussent jeté le duc dans un nouveau courant d'idées, il se voyait à Beaulieu, avec Claire, sous le ciel bleu ; les moissonneurs chantaient dans les blés, une chaleur bourdonnante montait de la terre. Il était pénétré par une langueur délicieuse. Et, auprès de celle qu'il aimait, il se sentait heureux de sa pauvreté. C'était un charme si profond, une douceur si passible, après les orages de sa courte existence de viveur ! Il en jouissait pleinement, et il entretint dans cette méditation, à laquelle la ruine de Claire le condamnait, des satisfactions inconnues et captivantes.

Sur la scène, la pièce se développait, et l'Education de la princesse s'annonçait comme un énorme succès. Le directeur des Variétés, devenu rêveur, songait déjà à cette petite machine pour l'hiver suivant.

Moulinet, allongé sur sa chaise, do-

delinait la tête, comme un ours qui entend jouer de la flûte. Il ne songeait guère à suivre les aventures de la princesse Hortensia. Une autre princesse l'intéressait bien davantage : c'était sa fille, la brune Athénaïs. Il la voyait au couvent, toute petite avec sa robe trop courte, ses gros souliers et ses mains rouges, visage ingrat et imparfaitement dessiné, corps anguleux et dégingandé, en plein travail de formation. Elle venait au parloir, au milieu de ses camarades élégamment habillées, qui la toisaient avec un air de dédain. Il n'était pas encore bien riche à cette époque-là, le père Moulinet, il n'avait pas encore fondé sa grande fabrique de chocolat de Villepinte, ni inventé les prospectus sur papier bleu, rédigés en style de dentiste, qui avaient fait connaître ses produits dans les plus petites communes de France.

Il vendait alors des denrées coloniales en gros. Et les nobles mères des camarades d'Athénaïs ne se gênaient pas pour manifester leur étonnement de ce que l'héritière de cet "épiciier" eût été admise comme pensionnaire. Les échos des petites intrigues de classe étaient venus jusqu'à lui. Il savait que quelle arrogance sa fille était traitée par les élèves. Et à la tête de la coterie opposante, les nobles, comme on les appelle, il se rappelait que c'était la fière mademoiselle de Beaulieu qui se trouvait.

Que de fois il avait entendu Athénaïs laisser échapper des paroles de colère à l'adresse de son ennemie ! Elle jurait, en pleurant, qu'elle se vengerait. N'était-ce le pas venue, la vengeance, ce sans qu'on y mit la main pour la préparer ? Athénaïs Moulinet était maintenant une des plus riches héritières de Paris, et l'orgueilleuse Claire de Beaulieu était une fille sans dot. La fille de "l'épiciier," habillée chez Worth, coiffée à l'air de son visage, habituée au luxe, s'était dégrossie, transformée, et, illuminée par son auréole de millions, passait pour une des plus jolies personnes de la riche bourgeoisie. La fille de la marquise, vêtue d'une petite robe simple, allait vivre en province, disparaître dans l'obscurité, et, — qui pouvait savoir ? — peut-être manquer le mariage préparé de longue main pour elle.

Le duc de Bligny, un si brillant gentilhomme, porteur d'un si beau nom ! Bien souvent, lorsque le jeune duc venait avec sa tante, la marquise, voir Claire au Sac-Cœur, Athénaïs avait blêmi de rage en les voyant côte à côte. Elle les devinait destinés l'un à l'autre. Claire serait duchesse. Et elle, Athénaïs ? Elle épouserait quelque notaire, un Escande ou un industriel comme son père, et ferait souche, à son tour, de filles humiliées ou de garçons regardés de haut.

A cette pensée, Moulinet ébaucha un orgueilleux sourire. Il se renversa en arrière, et, enfonçant sa main dans un de ses goussets, qui rendit un son argentin de pièces remuées, il murmura : — Pourquoi donc ça ? Est-ce que mes moyens ne me permettent pas de lui payer le mari qui lui plaira ? Il se retourna d'un air grave, et, fixant ses yeux sur la foule élégante qui l'entourait, il sembla chercher le gendre qui lui conviendrait. Il était étayé par ses millions, et rien ne lui paraissait impossible. Quel était l'audacieux qui repousserait la main d'Athénaïs quand on la lui présenterait tenant un chèque dont la valeur serait indéterminée ? Était-ce un comte, un marquis ? Quelle somme fallait-il pour se le procurer ? On n'avait qu'à parler. Moulinet pouvait aussi bien donner dix millions qu'un seul. A l'encair le mari ! Le père était assez riche pour acheter un prince, sa fille.

Et son regard devint hardi, presque menaçant. Il erra vaguement sur tous ces visages inconnus et vint s'arrêter sur celui du duc de Bligny. Le jeune homme était sombre. Moulinet se dit : — Il pense à sa cousine. Et une sourde

irritation s'empara de lui. Dans quel ordre d'idées assez confuses entraient donc Moulinet ? Certes, il n'aurait pu l'expliquer. Cependant un commencement de projet germe déjà dans son esprit. Un grand brouhaha se produisit dans la salle. Le rideau venait de tomber sur le premier acte de l'opérette. Au milieu des applaudissements et des rappels, le duc s'était levé, accompagné de ses amis, et, d'un air indifférent, marchait vers la sortie. Moulinet le suivit un instant des yeux, puis, quittant sa place, il prit la même direction que les jeunes gens.

Au second étage, la partie n'avait pas été interrompue par la fête. Les salons réservés au jeu étaient silencieux et paisibles. C'était à peine si les refrains de l'opérette parvenaient comme un vague murmure aux oreilles des joueurs. Rien n'avait pu les distraire. Ils avaient qu'on s'amusaient en bas. Mais que leur importait leur plaisir à eux était sur cette table en forme de fer à cheval, sous ce gaz brûlant qui desséchait leurs cerveaux.

Les femmes élégantes et parées, sentant bon dans leurs fraîches toilettes, étaient groupées comme un bouquet de fleurs. Elles ne s'en souciaient guère. La dame de pique et la dame de cœur étaient cent fois plus attrayantes à leurs yeux. Et, insensibles aux séductions de la fête, sourds aux voix qui chantaient, à l'orchestre qui faisait rage de tous ses instruments joyeusement déchainés, ils restaient là, dans une chaleur lourde et énervante, à jeter de l'argent sur le tapis vert.

Machinalement le duc avait gagné les salons. Il allait sans direction, et comme au hasard. Était-ce donc sa destinée qui l'amenait encore une fois, après tant de belles résolutions, au bord de cette table ? Le banquier venait de dire : Messieurs, faites vos jeux. Gaston, tirant un billet de mille francs de sa poche, le laissa tomber d'une main distraite. Il gagna. Il laissa échapper un : Tiens ! plein de surprise. Il avait déappris le succès. Il fut curieux de voir si sa veine persisterait, et il s'assit.

Moulinet, au même moment, entreprit dans la salle de jeu. C'était la première fois qu'il y mettait le pied. Il avait, par principe, horreur des jeux dits de hasard. Il voulait pouvoir corriger la chance par l'habileté. Il jouait volontiers au besigue. Il ignorait le whist. Cependant il s'approcha de la table et, voyant que Gaston laissait ses cent louis sur le tapis, il mit gravement dix francs à côté de la masse du duc. Visiblement Moulinet voulait avoir le droit de surveiller Bligny. Désirant ne pas paraître indiscret, il achetait ce droit en jouant. Moulinet était l'homme des concessions utiles.

La partie continuait, mais la chance avait tourné. Il semblait que les dix francs du vertueux industriel eussent rompu le charme. Bligny palissait, repris par sa passion, engageant furieusement ses derniers billets de banque. Moulinet, désigneux du gain, continuait à jouer dix francs.

Lorsque, au jour levé, la partie cessa faute de joueurs, le duc perdit quarante mille francs. Depuis longtemps déjà Moulinet, élimé sur le sort du fiancé de mademoiselle de Beaulieu, dormait d'un sommeil paisible dans son hôtel du boulevard Malesherbes.

Gaston, la tête vide, énérvé et brûlant, à l'heure où il aurait dû prendre le train pour aller à Beaulieu, monta dans sa chambre et, s'accouant à la barre d'appui de sa fenêtre, regarda dans la rue de la Paix les balayeurs qui commençaient leur travail matinal. Une fraîcheur exquise le rafraîchit, le ciel pur était légèrement teinté de rose. Le jeune homme se dit : — J'ai fait une sottise cette nuit, mais je partirai ce soir. Au diable le baccarat ! Il s'habilla, descendit, prit une voiture et se fit conduire au bois de Boulogne. Le soir il ne put pas et retourna au jeu.

Pendant ce temps-là, Claire, inébranlable dans sa confiance et immuable

dans son amour, attendait le retour de son fiancé.

V

Le soir du jour où Bachelin avait apporté au château de Beaulieu deux nouvelles également mauvaises, celle de la perte du procès et celle du séjour de Gaston à Paris, la marquise était assise au fond de sa large bergère dans le grand salon donnant sur la terrasse. Elle réfléchissait profondément et ses impressions douloureuses se traçaient sur son visage. Le marquis en entrant brusquement arracha la bonne dame à ces tristes pensées. Elle tressaillit, regarda un instant son fils avec inquiétude, comme si elle se fût attendue à un nouveau malheur. Et le voyant les yeux calmes, la bouche souriante, elle poussa un soupir :

— Qu'est-ce donc ? dit-elle.

— Ce sont mes cousins de Préfont qui arrivent, ma mère, répondit le jeune homme. Le break vient de passer la grille, il entre dans la grande avenue.

En effet, dans l'air apaisé du soir, le bruit des roues grinçant sur le gravier se faisait entendre. La frileuse marquise se couvrit la tête d'une écharpe en de telle, s'entoura de son châle et traversant la large vestibule dallée, meublée de hauts bahuts en poivrier sculpté et tendus de vieilles tapisseries à grands personnages, elle s'avança sur le perron. Le break, dérivant une courbe savante, venait de s'y arrêter. Une tête rieuse, coiffée d'une toque garnie de lophophore, apparut brusquement à la portière. Une main gantée de peau de Suède s'agitait violemment, tandis qu'une voix fraîche et sonore criait : Bonjour ! bonjour, tous !

Le jeune marquis était déjà à la voiture. Un flot soyeux se sortit avec une extrême vivacité, et la baronne de Préfont en personne bondit dans les bras de la marquise, l'embrassant et disant d'une voix entrecoupée :

— Ah ! ma tante, que je suis contente ! Ah ! ma bonne tante ! Il y a si longtemps !... Et vous, mes bons amis.

Et se jetant avec expansion dans les bras de mademoiselle de Beaulieu, elle recommença ses tendres exclamations accompagnées de vives caresses :

— Ma chère Claire ! Il me semble qu'il y a un siècle !

Puis, sans hériter, elle passa à Octave, par qui elle se laissa embrasser sur les deux joues. Après quoi elle échangea avec lui de vigoureux shakehands à l'anglaise, en riant, en faisant bruiser sa robe, en reprenant respiration au travers de ses cris de satisfaction, enlevant d'assaut en un instant le château et ses habitants, avec une joie affectueuse et débordante. Puis tout d'un coup, redevenant sérieuse, la baronne s'écria :

— Ah ! mon Dieu ! Et mon mari ? Elle chercha vivement autour d'elle : — Où est-ce que j'ai déjà regardé mon mari ?

Une voix douce lui répondit : Me voici, chère amie ; j'attendais patiemment la fin de vos effusions, pour saluer ces dames à mon tour.

Et sortant de l'ombre, un jeune homme d'une trentaine d'années correctement vêtu d'un costume de voyage, le sac en bandoulière, apparut en pleine lumière, et, avec une politesse souriante et tranquille, s'approcha de la marquise et de Claire.

— Eh bien ! saluez ! reprit vivement la pétulante baronne. Là ! c'est fait ! Maintenant, allez surveiller le débarquement de mes cousins. Je vous recommande spécialement la grande boîte noire où sont mes chapeaux. Vous m'en répondrez sur votre tête ?

— Oui, chère amie, répondit patiemment le baron.

Et se tournant vers Octave qui lui serrait la main :

— Dix-neuf colis, mon ami ! ajouta-t-il, avec un sourire résigné. Trois cents kilos d'excellent ! Je crains que ma femme transporte de l'artillerie ! Les dames se précipitèrent dans le salon. La baronne se penchant vers la marquise :

— Ah ! ma tante, chuchote-t-

el avec volubilité, en levant les yeux au ciel, que de choses nous avons à nous dire !...

Et serrant les mains de la marquise d'un air attendri :

— Vous savez que nous nous aimons et que rien de ce qui vous touche ne nous est indifférent...

Et comme madame de Beaulieu regardait avec inquiétude Claire déjà attentive et prêtant l'oreille :

— Oui, je sais... Enfin ! Mon mari vous dira tout...

Et se jetant sur Claire comme pour effacer l'effet de ses imprudentes paroles :

— Nous allons en Suisse, tu sais ?... Mais nous n'avons pas voulu passer si près de Beaulieu, sans nous y arrêter. Nous vous restons quelques jours ; puis nous partirons en voiture, et nous en ferons par le défilé des Verrières... Hélas ! Notre pauvre arandé de l'Est ! Le baron a été blessé à Joux dans le dernier combat d'arrière garde avec les Balois de ce terrible Werber. Vous comprenez ? pour moi c'est un péché...

Mon mari s'est conduit comme un héros... Sur deux cents hommes que comptait sa compagnie... Des pauvres garçons gelés par la neige une horreur !... Et on ne l'a pas ramené que quatre-vingts !... Il est vrai que nous sommes légitimistes... Ah ! ce gouvernement, mes amis, quelle abominable !... Par ici, écrit ou que Gambetta se décidera à accepter le ministère ?

Et elle allait la petite baronne, souriant, s'animant, devenant dramatique, caquetant comme une paruche, passant d'un sujet à l'autre avec une mobilité d'idées et une diversité d'expressions stupéfiantes. Un kaléidoscope vivant, changeant ses dessins et variant ses aspects instantanément.

La marquise et Claire l'écoutaient, étonnées et étonnées. Dans le silence et le calme de la compagnie, elles étaient devagées graves et recueillies. L'animation de cette Parisienne avec ses allures bruyantes et envolées leur donnait une sensation de vertige.

Sans attendre la réponse à sa question, la baronne traversa le salon et, s'avançant vers une fenêtre d'où la vue s'étendait au loin sur la vallée pleine d'ombre, au fond de laquelle flambaient les cheminées des hauts-fourneaux de Puisse, jetant dans l'obscurité des heures d'incendie, elle s'écria, frappant dans ses mains avec une admiration enfantine :

— Est-ce beau ! Ou dirait un décor d'opéra ! Ah ! la nature !... Êtes-vous heureux de vivre au milieu des champs et des bois ! La bonne existence, et comme elle conserve ! Regardez-moi ma tante, et comparez avec Claire. Nous sommes du même âge et j'ai l'air d'être sa mère... C'est la fatigue des bals, des dîners, des visites, des spectacles, l'épuisement de la vie parisienne, qui font de la sorte... C'est un vrai travail que tant de plaisirs !

A suivre.

Questions de convenance

Q—J'accompagne une jeune fille sur la rue ; celle-ci talue une amie qu'elle rencontre : dois-je saluer moi aussi ? (Je ne la connais pas.)

D. D.

R—La politesse et le respect dû à votre compagne, l'exigent.

Q—Je suis allée en soirée où j'ai rencontré plusieurs messieurs qui le dimanche suivant, viennent me faire visite : dois-je leur offrir d'ôter leurs pardessus ? dois-je leur offrir un verre de vin ? Puis-je leur offrir de revenir ?

R—Trois fois non : votre première offre serait insolite ; la seconde, inconvenante ; la troisième, impolitique.

Q—Une jeune fille en deuil d'un proche parent, peut-elle continuer à recevoir ses amis qui la visitent ? peut-elle faire des visites ?

PAULINE.

R—Elle doit s'abstenir de faire des visites, et de recevoir, pendant quelque temps, que celles de condoléance.

A votre autre question—Dans notre pays, les cadeaux, quels qu'ils soient, n'engagent que la reconnaissance de celles qu

Causerie du samedi.

Je viens, mes chers amis, m'asseoir à votre table. Ecrire dans ce journal n'est pas un mince honneur.

Rassurez-vous, je suis fort petit mangeur; je me nourris de feuilles de roses et d'aubépine en fleurs; je ne bois que la rosée étincelante.

J'avais tout d'abord, pour entrer en matière, confectionné un programme extraordinaire. Mais les promesses de nos candidats à la députation m'en ont dégoûté.

Vous le voyez, je suis fort petit mangeur; je me nourris de feuilles de roses et d'aubépine en fleurs; je ne bois que la rosée étincelante.

Quelques écrivains audacieux ont essayé de dir les choses crument, dans notre mère-patrie; voyez comme le scandale a été grand.

Mon Dieu, éloignez de moi ce calice! Voyez comme cela est difficile.

Si j'appelle un chat un chat, et le grand vicistre Trudel un éteignoir ou un habitué des Filles Bergères, ça m'appelle naturaliste.

Si je ne suis ni pornographe, ni naturaliste, je cours risque qu'on m'accuse d'être embêtant.

Vraiment ce métier est plein de drou. Et pourtant je suis décidé à l'entreprendre et à m'être ni pornographe ni naturaliste—ni homme ni femme—Je serai l'Auvergnat de la littérature baladine et amusante.

C'est ainsi que ne faisant tort à personne, j'aurai beaucoup d'amis. On dira: Connaissez-vous Lucien de l'Événement, il est vraiment charmant! quel style! quelle humour! quelle plaisante façon de l'aller nous voir!

Pincette est peut-être un peu léger. Sitôt que j'écrirai un mot chabouillant la légèreté, je me donnerai une pénitence! je dirai trois fois,—trois petits patés, ma chemise brûle!

Puis-je dire chemise?... Ce mot au fond est très naturaliste... il frise même la légèreté—il est évident qu'il éveillé des idées contradictoires.—La chemise d'une jolie femme par la souplesse de son tissu ne doit ressembler en rien au cilice dont s'affable dans les occasions où il y trouve son intérêt le mal blanchi de l'Étendard.

Il faudrait donc trouver une autre expression. Mon indispensable? mon nécessaire?...

Trois petits patés, mon nécessaire brûle! Ce n'est pas mal—cela ne veut rien dire.

Oh! mes frères, je vous en conjure, épurez la langue de Molière, de Rabelais, de Lafontaine, de Balzac, de Voltaire, de Théophile Gautier. Pfi! pouah! quand je pense à leurs expressions, le rouge m'en monte à la gorge.

Donnez satisfaction aux pudibonds écrivains du Nouvelliste, supprimez, supprimez, mais surtout gardez-nous bien de nous oublier jamais comme ils le font parfois lorsqu'ils publient des pièces de vers qui... que...

Je m'arrête. Aussi bien vous m'avez tous compris, un journal de cette ville ayant signalé en son temps certaines de ces publications dont l'ordure grossière était de taille à faire rougir un nègre.

Glissez mortels, n'appuyez pas, a été la formule de tous les incapables.

Soyons incapables, faisons cortège, rions dans le tas, buvons frais et dormons ferme.

Voilà bien la devise; j'outte d'hui'e, elle s'étend, s'étend à perte de vue.

Oh! mes très chers frères, voyez où nous allons!

Ne laissons point passer les gens qui ont de l'esprit, formons la chaîne, barons les portes, bonchons les issues, et

quand une tête altière voudra s'élever plus haut que nous, quelle devienne tête de turc. Tapons dessus!

Et quand un diable, un polisson des lettres osera employer des mots vrais mais crus, chassons-le du temple, de notre temple, au fronton duquel il convient d'écrire:

Il n'y a qu'une chose à craindre: Le soleil et le talent.

Car nous ne saurions le reconnaître ni l'oublier, trop souvent aujourd'hui tous les efforts du journaliste doivent tendre à ceci:

Ecrire son article semblable à ces étoffes gorgées de pigeon: rouge à gauche, bleu à droite, afin que chaque lecteur lise l'article avec son rayon visuel. Le plus fort est celui qui combine les trois couleurs!

Bridoisin dit vive la foormes! il faut être Bridoisin.

Mais bien! non... je ne m'en sens pas le courage. Je serai gai, tant qu'il me sera possible, le rire étant excellent pour la santé.

Je m'en tiendrai cette semaine à cette promesse et au présent préambule. Il faut bien aujourd'hui rompre la glace, n'étant pas encore familiers. Ce sera donc dans le prochain numéro que je commencerai à remplir la tâche qui m'est confiée, que je m'efforcerais d'accomplir toujours de façon à mériter votre indulgence à défaut de vos éloges.

A la semaine prochaine donc, chers lecteurs.

LUCIEN.

La chanson du printemps

L'air est tiède, le ciel est pur, la brise est embaumée, toute la nature est en fête, et le soleil, brillant, radieux, fait resplendir son disque d'or à l'horizon.

Ici, au fond du bois, dont les fourrés déjà s'apaisissent, un autre spectacle nous attend.

Les oiseaux prennent leur vol, les insectes innombrables renaisent à la vie, les grands arbres élèvent audacieusement leurs branches rouvelles, et mille bruissements divers, confus, mystérieux si l'on peut dire, se confondent entre eux et produisent, par leur assemblage, une sorte d'harmonie étrange et délicieuse, une musique enchanteresse qui bercent l'imagination et prédisposent aux émotions les plus douces.

C'est la chanson du printemps, qui, elle aussi, prend son vol sur l'aile des papillons, et dont les notes joyeuses éclatent en fusées sonores; c'est cette chanson joyeuse et mélancolique à la fois, toujours ancienne et toujours nouvelle, que chaque année voit répéter, qui réchauffe jusqu'aux cœurs les plus endoloris, et dont le refrain plein de douceur est cher aux vieillards comme aux amoureux.

Le printemps, ce printemps chéri des poètes et que tous les peuples ont chanté, c'est la jeunesse, c'est la joie, c'est le sourire, c'est le renouvellement de la nature, c'est le rajouissement de l'âme humaine et de tout ce qui vit, de tout ce qui aime sur cette terre féconde et généreuse.

Hélas! que ne puis-je, en souhaitant la bienvenue à ce printemps de la nature, annoncer aussi l'arrivée du printemps de l'humanité, et quand donc les pauvres hommes, ces esclaves d'une destinée qui semble fatale, verront-ils luire l'aurore d'une ère de joie, de bonheur, de calme et de fraternité?

Un poète délicat qui est en même temps un penseur généreux, a chanté dans des vers charmants, tout empreints d'un attendrissement mélancolique, ce double printemps de la nature et de l'humanité?

Les marguerites sont écloses, L'hiver s'est entui triste et nu; Avec les lilas et les roses Le beau printemps est revenu; Joyeux, j'entre ouvre ma fenêtre, Je sens mon cœur qui se fleurit. Voici l'aube, le jour va naître, La terre en fête lui sourit.

Mystère de ces grands ouvrages!

Vois ces coqueaux fleurir et frais, Et verdoyer tous ces feuillages, Et frémir toutes ces forêts!

Ah! si tu pouvais sans secousse, Comme la terre, humanité! Produire aussi la saison douce De l'amour, de la liberté.

Oui, poète, désirons pour l'humanité cette saison douce de l'amour et de la liberté. Mais, n'y comptons pas trop, et, en attendant, réjouissons nos cœurs avec le gai printemps des oiseaux, des chansons et des fleurs.

VARIÉTÉS.

Lu sur un album: "Les cerises rougissent quand elles sont mûres. A ce moment-là, il y a longtemps que les femmes ne rougissent plus."

Une annonce découverte dans un journal bourguignon: "Il a été perdu, jeudi dernier, à la tombée de la nuit, un chien basset qui a les oreilles coupées et la queue longue depuis la place d'Armes jusqu'au numéro 12 de la rue de la République."

Le peintre X... est, du soir au matin, dans un état d'ébriété manifeste. Il boit de tout et boit toujours.

Calino est en train de compulser les petites affiches. —Que faites-vous donc là? lui demanda un ami. —Vous le voyez, je compulse tous les mariages de l'année.

Entre anarchistes: —Comment! mon vieux Bruno, toi un vrai démo, un dur à cuir, tu t'es abonné à un journal de modes!

Chargé d'impuretés, votre sang a besoin de l'énergie purifiante et vivifiante de la Salsepareille d'Ayer.

84 - NOUVEAUTES - 84

PAR LE DERNIER STEAMER

ETOFFES A ROBES TRES RICHES

Unies, Caracates et Barres.

Magnifiques Montaux en soie Ottoman

Satin Broché et Drap Soleil.

BLOUSES NOIRES EN COULEURS

Usters pour James.

COSTUMES pour Enfants.

Chap aux garnis provenant directement de Paris, assortiment splendide de Chapeaux de paille noire et de couleur.

DES MODISTES D'EXPERIENCE pour Robes, Montaux et Chapeaux sont attachés à l'établissement.

Notre offre au dessous du prix coûtant un petit lot de marchandises arrivés par le steamer Caspian qui ont été endommagés par l'eau dans l'entrepôt à Lévis.

A. W. LEITCH,

Rue la Fabrique,

12 avril 1884.

Ne lisez pas ceci

Chapeaux feutre noir DERNIERS GOUTS 90 Cents.

Chapeaux feutre noir RICHEMENT FINIS \$1.40.

Chapeaux feutre noir VALANT \$2.75 VENDUS \$2.25.

Chapeaux feutre brun FORMES DES PLUS NOUVELLES \$1.00 \$1.50 \$1.75 \$2.00 \$2.25

Chapeaux feutre mou NOIRS ET DANS LES COULEURS DEPUIS 45c. à \$2.50

Chapeaux en duvet, durs ou mous.

Chapeaux en soie, forme "Prince"

Chapeaux durs "Enfants" 45c 50c 65c 75c. \$1.00 \$1.25 \$1.50.

Chapeaux mous "Enfants" 45c 55c 75c 90c. \$1.00 \$1.25 \$1.50.

A. P. CARON & FRERE.

Nos 9-11-13, Rue Notre-Dame,

BASSE-VILLE.

VICTOR JAY & Co.

Chapeaux! Chapeaux!

Nous venons de recevoir le plus bel assortiment que l'on puisse imaginer en fait de Chapeaux des formes et modes les plus nouvelles de la manufacture de VICTOR JAY & Co. de Londres, lesquels seront vendus à des prix excessivement bas, afin de les introduire ici.

Nous avons aussi en magasin un assortiment considérable de feutres brun pour hommes, venant des célèbres manufactures suivantes: Carington, Christy, Lincoln & Bennett, et Woodrow.

Le tout a Bas Prix.

G. R. RENFREW & Co

EN FACE DE LA BASILIQUE

HAUTE-VILLE.

8 avril 1884—1m CE 120

\$100,000! \$100,000!

De Marchandises de Gout et d'Etape

ENDOMMAGÉS PAR LE FEU ET LA FUMÉE LORS DE L'INCENDIE DU 28 MARS A NOTRE MAGASIN.

Seront vendus sans réserves, à commencer SAMEDI le 12, et se continuera durant tout le mois.

Notre magasin sera ouvert tous les matins à 8 heures précises. Nous invitons nos pratiques à venir faire leurs achats le matin.

BRUNET, LAURENT & CIE

Enseigne de la Feuille d'Erable,

ST-ROCH.

mars 1884—CE

LIBRAIRIE!

F. Desjardins & Cie

RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.

Nous invitons nos clients à venir visiter notre assortiment considérable de librairie, papeterie, fournitures pour les écoles et pour bureaux, articles pour le dessin, articles de fantaisie, albums, appareils pour fleurs, cire, cierges, encre, chemins de Croix.

Presses à copier, fil et ficelle à attacher, papier pour envelopper, sacs de papier de toutes grandeurs, etc., etc.

TAPISSERIE! TAPISSERIE!

Ayant eu l'avantage d'acheter à des conditions exceptionnelles de bon marché, un grand stock de tapisserie d'une manufacture d'Angleterre, nous offrons à nos clients et au public en général le plus beau choix de tapisserie, tulle, gaze et verne, ainsi que la bordure, coins et centres des patrons les plus riches. A cet effet que de faire vos achats venez faire inspection de notre stock et nous croyons que vous serez satisfaits de nos prix.

Les commandes de la campagne recevront notre attention spéciale ordinaire.

F. DESJARDINS & CIE, LIBRAIRES,

Rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

8 Avril 1884.—CEI

PARLEMENT FEDERAL.

OTTAWA, 18 avril.

La Chambre ne s'est réunie cette après midi que pour adopter les amendements faits par le Sénat à quelques bills.

La prorogation a lieu demain à trois heures.

Legislature locale

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Québec, 18 avril 1884.

Le projet de loi pour amender l'acte de cette Province, 46 Vict., chapitre 21, intitulé: "Acte pour amender les lois concernant l'instruction publique, en tant qu'elles se rapportent à la ville de Richmond, projet soumis par M. Picard, est adopté en deuxième délibération.

L'hon. M. JOLY propose la seconde lecture du bill pour étendre et définir l'obligation des patrons d'indemniser leurs employés pour les dommages corporels éprouvés par ces derniers, dans la prestation de leurs services.

Le député de Lotbinière explique l'objet de cette mesure et démontre qu'un grand nombre d'accidents sont dus à la négligence des patrons, négligence qui est causée de dommages considérables pour les ouvriers. Il cite entre autres exemples celui des serrefreins, des employés sur les moulins, etc., et insiste fortement pour que son projet devienne loi pour les raisons qu'il a apportées à l'appui de sa proposition.

L'hon. M. TAILLON s'oppose à cette mesure et démontre que le législateur a toujours voulu protéger l'ouvrier. Le maître doit veiller à la sûreté de ses employés, et il est bien souvent l'auteur des accidents qu'on lit presque tous les jours dans les journaux. Le patron néglige assez souvent de prendre les moyens pour empêcher que ses employés ne soient victimes de quelque accident déplorable. L'orateur critique la plupart des clauses de cette nouvelle mesure et en démontre l'inopportunité.

L'hon. M. IRVINE se prononce en faveur du projet de loi et cite plusieurs exemples où des patrons, par négligence, sont cause de graves accidents, et ce sont naturellement les ouvriers qui supportent les dommages en pareils cas.

L'hon. M. TAILLON. — Toutes les clauses contenues dans cette mesure sont renfermées dans les lois existantes. Ce projet n'est par conséquent d'aucune utilité.

Le projet de loi est adopté en deuxième lecture.

M. FAUCHER DE SAINT MAURICE propose que le projet relatif aux chemins de barrières de Québec, soit lu une seconde fois.

Le député de Bellechasse explique l'objet de cette mesure, en disant que les habitants de Beaumont paient pour un chemin qui n'existe pas, et cela depuis trente-deux années.

Il s'élève alors une longue discussion sur ce projet de loi, et le député de Bellechasse consent à remettre la seconde lecture.

Les projets de lois suivants sont adoptés en deuxième lecture:

Pour amender l'acte de la ci-devant province du Canada, 24 Vict., chapitre 32, concernant les assurances des paroisses;

Pour amender le chapitre 25 des Statuts Révisés pour le Bas-Canada;

Pour amender l'acte 46 Victoria, chap. 34, intitulé: "Acte pour amender et refondre la loi incorporant l'association des dentistes de la Province de Québec.

SEANCE DU SOIR.

Le projet de loi amendant l'acte 45 Vict., chap. 74, qui crée "La Compagnie de l'Hotel du Château St. Louis est adopté en troisième lecture.

M. FAUCHER DE SAINT MAURICE propose la réception du comité général sur le projet de loi pour constituer la Grande Loterie Nationale de Québec.

MM. WATTS et McSHANE s'opposent à la réception du rapport. La proposition est adoptée.

Sur proposition de troisième lecture, M. GAGNON propose que le projet de loi ne soit pas lu maintenant, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au comité général afin de limiter la charte à 10 ans au lieu de 25.

L'amendement est mis aux voix et donne le résultat suivant:

POUR: — MM. Joly, Marchand, Stephens, Watson, Cameron, Demers, Bernard, McShane, Gagnon, Rinfret, Bernatchez, Audet, Sawyer, Thornton, Richard, Desjardins, Owens, Spencer, Robertson. — 19.

CONTRE: — MM. Taillon, Deschênes, Asselin, Dahamel, Martel, Nantel, Faucher, Marun, Trudel, Caron, Dorais, Leduc, Bronsseau, Marcotte, Desautels, Picard, St. Hilaire, Frégeau, La-

vallée, Casavant, Marion, Poulin, Paradis, Beauchamp. — 24.

L'amendement est repoussé, et le projet de loi est adopté en troisième délibération.

Le projet de loi pour ériger civilement la paroisse de Saint-Emmélie de l'Énergie et aussi pour constituer cette paroisse en municipalité diocésaine et séparée est adopté en troisième délibération.

Il en est de même du projet de loi pour incorporer la compagnie du pont de Saint-Léonard, et l'autoriser à prélever des taxes de péage sur un pont qu'elle a construit sur la rivière Nicolet, près du village de la paroisse de Saint-Léonard, comté de Nicolet.

Les projets de lois suivants sont adoptés en deuxième lecture:

Pour amender l'acte 27 28 Vict., chap. 70, intitulé: "Acte pour autoriser les propriétaires des Isles du Moine et des Basques à faire des règlements pour la meilleure administration des dites îles."

Pour amender l'acte 44 45 Victoria de cette province chap. 89, à l'effet de substituer le nom de David Lamontagne de la paroisse de Sainte-Marie, à celui de François Gosselin et pour d'autres fins.

Pour ériger en municipalité de la paroisse de Saint-Maxime du Mont-Louis avec d'autres postes environnants et le Township Denoue, dans le comté de Gaspé.

Pour interpréter une certaine donation faite aux clercs de Saint-Viateur par l'honorable Barthélemi Joliette et son épouse.

Pour incorporer la Maison de l'Immaculée Conception de Montréal.

L'hon. M. JOLY. — Ordre de la Chambre. — 1. Rapport de M. Russell au Congrès forestier américain, à la réunion tenue à Montréal, en août 1882.

2. Rapport de M. Stewart Thayne au gouvernement de la province de Québec, des délibérations du congrès forestier américain tenu à St. Paul, en août dernier.

La Chambre s'ajourne à lundi à trois heures.

Conseil Municipal.

18 avril 1884.

Présents: MM. les échevins et conseillers: Hearn, McLaughlin, Kaine, G. Guay, Vincent, Charlebois, Plamondon, Giguère, Molny, Chouinard, Gunn, Bourget, Vallère, Johnston, McWilliam et Miller.

En l'absence de Son Honneur le maire, la séance est présidée par M. Hearn.

Lecture d'une lettre par laquelle le surintendant du télégraphe d'alarme M. Busselle, appelle l'attention du conseil sur le danger que fait courir au télégraphe d'alarme de même aux pompiers, la trop grande proximité qui existe entre les fils de la compagnie de lumière électrique et ceux du télégraphe d'alarme. Le surintendant demande que la compagnie de lumière électrique ou toute autre compagnie soit obligée de poser ses broches à une distance d'au moins quatre pieds au-dessous des fils du télégraphe d'alarme etc. — Référé au comité du feu.

Lecture d'une lettre du surintendant de la compagnie de lumière électrique, qui invite les membres du conseil à une exposition de son système de luminaire, qui aura lieu le samedi soir 18 au courant.

Le comité des finances fait rapport qu'il ne peut pas recommander au conseil d'intervenir dans le jugement par lequel le recorder a condamné M. Robitaille, vignier, de St-Sauveur, à une amende de trente piastres, pour avoir offert ses produits en vente aux marchands de Québec, sans avoir pris de licence.

M. le président dit que le seul ordre du jour est la prise en considération de l'acte concernant les amendements à la charte de la cité.

MM. Molny et Guay proposent et il est résolu que lorsque le conseil s'ajournera ce soir il s'ajourne à mardi prochain, pour examiner les clauses de cet acte.

M. Johnston demande comment il se fait que sur le bordereau de paie d'une semaine présenté au comité des chemins, figure une somme de \$45 pour l'enlèvement des quartiers de roc qui se détachent du Cap Diamant, tel travail ayant eu lieu sur la propriété du gouvernement fédéral.

MM. McLaughlin, Kaine et Hearn répondent qu'en premier lieu ce travail a été fait sur une propriété appartenant à la corporation, et qu'en second lieu la vie des citoyens qui habitent ce quartier était tellement menacée, qu'on ne devait pas regarder à une dépense aussi minime.

M. le président dit qu'un hôtelier de la rue St. Paul, au nom d'Isaac Sanders, a été condamné dernièrement à l'amende ou à la prison, par le recorder, pour avoir vendu du diacnache. Comme beaucoup d'autres hôteliers, Sanders n'a pas eu comme eux la finesse de donner avis d'appel du jugement qui le condamnait, et aujourd'hui il est en prison, pour la simple raison qu'il n'a pas été aussi avisé que ses confrères. Il est d'opinion

que le conseil devrait intervenir si toutefois le recorder, qui est fort bien disposé, consent à faire libérer le prisonnier jusqu'à ce que la cause en appel des Juries contre la corporation soit définitivement réglée.

Une motion en ce sens est proposée par M. Guay et Charleson et adoptée.

Sur proposition de MM. McWilliam et Chouinard, les comités permanents sont chargés de préparer les estimés probables dont ils auront besoin pour la prochaine année fiscale.

Et la séance est levée.

AMEUBLEMENTS!

Notre nouvel assortiment pour le printemps est maintenant au complet et renferme les derniers genres et dessins en fait de meubles.

TAPIS BRUXELLE, avec bordure pour appareiller, et d'autres au plus bas prix, convertibles pour chambres à coucher. TAPIS TAPISSERIE, avec bordure très affective à bon marché, prix variés. TAPIS DE PASSAGE et ESCALIERS TAPIS ALLEMANDS, ÉCOSSAIS et autres. NATTES EN LAINE DE PERSE et d'AFRIQUE. MEILLEURS PEELARTS ANGLAIS, MATTINGS, NATTES DE COCOA.

Un magnifique choix de nouvelles étoffes pour rideaux: RIDEAUX DE DENTELLE blancs et écru. RIDEAUX MADRASS, Océaniques. ROULEAUX EN CUIVRE et autres, avec ornement, assauts et supports. CHAINES EN CUIVRE pour rideaux. BAGUETTES CUIVRES ET ARGENTÉES pour escalier. BRICEAUX et LITS en fer et en cuivre. MATELAS en crin et autres lits à ressorts. GREILLERS et TRAVERSINS de plumes.

Le tout à des prix bien bas et 5 per cent d'escompte pour argent comptant.

GLOVER, FRY & Co

15 avril 1884 — C E

OUVERTURE!

NOUVEAU MAGASIN

142, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH.

MARCHANDISES DU PRINTEMPS.

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, de la ville et de la campagne, qu'il a ouvert un magasin de nouveautés, au magnifique poste situé au coin des rues St-Joseph et de la Chapelle, No 142 St-Roch.

Les familles trouveront dans cet établissement un magnifique assortiment de marchandises du meilleur goût, patrons les plus riches et les plus nouveaux, qui aient été récemment importés d'Europe et des États-Unis, et qu'il soit possible de trouver dans cette ligne de commerce à Québec.

La variété admirable et la qualité supérieure des nouveautés du printemps, dont se compose le splendide stock de ce nouvel établissement, méritent assurément d'attirer l'attention des acheteurs.

Le soussigné ose donc espérer que le public voudra bien lui accorder une part de son bienveillant patronage.

Une visite est humblement sollicitée.

PIERRE F. JOBIN, No 142, rue St-Joseph. 375

Fermes à Vendre

A SOMERSET, P. Q.

1o Une terre 1 1/2 x 25 arpents, avec bonne maison neuve, grange, étable, etc. A peu de distance de celle-ci, une autre terre de 2 1/2 x 25 arpents avec une grange.

Ces deux terres peuvent servir pour un seul établissement, ou ten en bon ordre et à quatre milles seulement du village.

2o Une terre de 2 1/2 x 25 arpents, avec étable et grange, située à quatre milles et demi du village.

3o Une terre à bois de 1 1/2 x 20 arpents à quatre milles et demi du village.

4o Une terre de 3 x 25 arpents, toute en culture, avec beau verger contenant plus de 200 pommiers, maison 28 x 30 pieds, bien finie et peinte et avec une bonne cuisine, étable, hangar grange etc, le tout en bon ordre et la terre bien clôturée, située à 1 1/2 mille du village.

5o Une terre, 80 acres, dont 16 arpents en culture, et le reste bien boisé en bos.

Ces deux dernières terres, près l'une de l'autre peuvent être vendues séparément ou ensemble.

Prix raisonnable et conditions faciles.

S'adresser à N. C. CORMIER, 403

A Vendre,

Un magnifique moulin à farine situé à Beauport à environ trois milles de la ville, d'une exploitation facile pour le commerce de la ville.

S'adresser sur les lieux à M. J. LABRECQUE ou chez M. NAZARE TURCOITE, marchand de gros, Basse-Ville, Québec. 424

Aux Dames.

M^{ME} RONAN

No 47 RUE DE L'ÉGLISE ST-ROCH No 47.

A l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, particulièrement les Dames, qu'elle vient de recevoir directement de Paris la dernière nouveauté en fait d'articles de mode de printemps et d'été. Ces nouveautés consistent en

Chapeaux Garnis et non Garnis,

PLUMES, FLEURS, RUBANS, DENTELLES Etc

Mme Ronan présente ses plus sincères remerciements pour le généreux encouragement qu'elle a reçu de la part des Dames jusqu'à ce jour et espère que leur bienveillant patronage lui sera continué comme par le passé.

Elle profite aussi de cette occasion pour les informer qu'elle transportera, dans le mois de mai prochain, son établissement au No. 113 Rue St-Jean, Haute-Ville, près de la Porte St-Jean.

12 avril 1884 — 120 2/ps. 443

FEUTRES pour le MILLION

COIFFEZ-VOUS A BON MARCHÉ.

Une occasion sans précédent

Est offerte en ce moment aux pratiques de

M. J. B. LALIBERTÉ,

à acheter des chapeaux de feutre, de duvet et de satia à

50 P. CENT DE REDUCTION.

M. Laliberté, qui est en ce moment en Europe, a eu la chance d'acheter en son de ses splendides importations ordinaires, une immense quantité de chapeaux, à des prix qui lui permettent de les vendre à un bon marché exceptionnel qu'on en juge:

Feutres de tout goût vendus partout, 90 cts, vendus 40 c s.

Feutres valent \$1.25, vendus 75 cts.

Même réduction sur les chapeaux de duvet.

Chapeaux de satin achetés dans les mêmes conditions de bon marché, vendus \$2 et plus.

Nous comprenons qu'un tel rabais puisse paraître extraordinaires et trouver des incrédules. Une visite à notre magasin lèvera tous les doutes à ce sujet.

1 avril 1884. — 1m 403

SOCIÉTÉ DE

CONSTRUCTION PERMANENTE

DE QUÉBEC.

LE PREMIER MAI PROCHAIN et après la Société paiera à ses actionnaires un DIVIDENDE DE QUATRE PER CENT sur le fonds capital pour l'année finissant le 1^{er} Mars dernier.

Le livre des transferts d'actions sera fermé du vingt au trente avril courant inclusivement.

J. G. GOURDEAU, Secrétaire.

Québec, 15 avril 1884. 14 avril 1884.

DEMANDE.

UNE SERVANTE entendue pour avoir soin de quelques enfants. On exige qu'elle soit canadienne-française et munie d'excellentes recommandations.

On donnera de bons gages. S'adresser à Mme GEORGE STEWART, jr, 143, rue St-Augustin.

De 1 heure à 3 heures P. M. 9 mars 1884. — g

Succession de feu Sim Beland

EN SON VIVANT MARCHAND DE BOIS

AVIS est par le présent donné que toutes personnes qui ont des réclamations contre la dite succession de filer leur compte d'ici au premier Mai prochain, et toutes personnes endettées doivent régler immédiatement.

PRIME BELAND, No 19, rue d'Artois, Québec. 355

17 avril 1884. — 3f

NOUVELLE SOCIÉTÉ.

LaRue, LaRue & Delisle,

AVOCATS,

BUREAU: No 105, RUE ST-PIERRE Et Bureau du soir, 132, rue St-Joseph, Saint-Roch.

12 avril 1884. — 440



SOUSSIONS

— POUR —

UNE SECONDE ÉMISSION

— DES —

Debtures du Nouvel Aqueduc.

— DE LA —

CITÉ DE QUÉBEC.

DES SOUSSIONS seront reçues au bureau du soussigné jusqu'à QUATRE HEURES P. M.

Jeudi, le quinze Mai prochain,

pour l'achat de tout ou partie de

\$100,000

de Debtures du nouvel aqueduc de la cité de Québec.

Ces debtures portant 5 o/o d'intérêt payables tous les six mois, les premiers jours de JANVIER et de JUILLET, sont rachetables dans toute sa. Elles sont de mille et de cinq cents piastres chacune. Bureau du Trésorier de la Cité. Hotel-de-Ville. Québec, 7 avril 1884.

C. J. L.-LAFRANCE, Trésorier de la Cité.

E. JACOT,

HORLOGER ET BIJOUTIER,

171, Rue ST-JOSEPH, 171

ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE DE

MONTRES

A GRANDE REDUCTION.

Une profusion d'articles de joaillerie,

ANNEAUX POUR NOCES ET FIANÇAILLES, ETC, ETC.

ARGENTERIE POUR CADEAUX, Etc.

HORLOGES, dans le lot se trouve la vieille horloge anglaise dite "Grand Father's Clock"

E. JACOT, 171, rue St-Joseph, St-Roch, 2 avril 1884. — 1m 404

Protection Contre le Feu!

SOUSSIGNÉ a été NOMMÉ AGENT et seul fabricant au Canada, de

L'APPAREIL DE SAUVETAGE Spence

TEL QUE FABRIQUÉ PAR LA

Compagnie d'Appareils Brevetés de Sauvetage dans les incendies de la Nouvelle-Angleterre, Boston, Mass.

et est prêt à prendre des commandes pour fournir cet appareil aux usines, manufactures, hôtels, édifices publics et privés.

On en fait maintenant usage dans plus de 300 manufactures, collèges, hôtels et édifices publics, dans les États de la Nouvelle-Angleterre seulement.

Pour circulaires, certificats, informations, etc., s'adresser à

E. BLAKISTON, 13, rue St-Jacques, Basse-Ville, Québec.

13 mars 1884. — 1m 360

ASSOCIÉ DEMANDÉ.

On demande un associé pour prendre l'entière direction d'un établissement commercial en opération depuis que temps à la Baie des Chaleurs. On a déjà fait les préparatifs nécessaires pour mettre sur pied entre 1000 et 1500 barils de harengs. Une nouvelle ligne de chemin de fer va probablement être mise en opération ce printemps, excellente occasion de faire de l'argent. On n'exige qu'un petit capital.

Pour plus de détails, s'adresser: B. H. 724, P. O. Québec. 15 mars 1884. — 351

AVIS

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ que Madame Wyse, devant continuer comme par le passé, RICARD ÉAU N° 51, l'impression des cartes et la gravure sur métal, espère que le public bon client lui accordera le même patronage que les années précédentes.

— AUSSI —

Toutes personnes endettées envers la succession doivent se faire un devoir de régler immédiatement avec Mme Wyse qui est la seule autorisée à le faire.

15 avril 1884. — 3f C, E 447

ANNONCES NOUVELLES.

Soumissions. - David Ouellet.
 Avie. - E. J. Dubéau.
 Demande. - Glover, Fry & Cie.
 Ecran de meubles de ménage. - J. Jacques.
 Ecran de meubles de ménage, tapis, etc. - Oct. Lemieux & Cie.
 Le plus grand écran de meubles du printemps. - Oct. Lemieux & Cie.
 Chien perdu. - J. Bell Forsyth.
 Fleurs, grains, provision, etc. - Rouseau & Bernier.
 Ecran de meubles de ménage, (frets d'hôtel), etc. - Oct. Lemieux & Cie.
 Club de garnison.
 Meubles, etc. - W. G. L. Faxman & Cie.
 Successeur de feu Timéon Bédard. - Prime Bédard.
 Ecran de meubles de ménage, magnifiques plans, etc. - Oct. Lemieux & Cie.
 Nouvelle Boutique. - Joseph Leclerc.

Sommaire des matières.

1^{ERE} PAGE.
 - Revue littéraire. - Le Maître des Forges.
 2^{ME} PAGE.
 - Causerie du samedi. - La chanson du printemps.
 3^{ME} PAGE.
 - Nouvelles d'Ottawa. - Législature locale.
 4^{ME} PAGE.
 - Faits divers. - Variétés.
 5^{ME} PAGE.
 - Télégraphie Générale.
 6^{ME} PAGE.
 - Dernière Edition.

QUÉBEC.

SAMEDI, 19 AVRIL 1884.

MESURES A ADOPTER.

Les commissaires des licences ont déjà accordé, à Québec, environ cent soixante et quinze permis de vente, en vertu de l'acte fédéral. Pour une loi qui devait être suspendue, que les ministres ont promis de ne pas mettre en vigueur, ça n'est pas mal, n'est-ce pas ?

Pratiquement, c'est la loi provinciale qui est suspendue, qui n'a pas d'effet.

Le gouvernement de Québec, nous l'avons dit déjà, a été trop lent à prendre position : il a laissé les applicants formuler leurs demandes, déposer leur argent entre les mains des commissaires fédéraux. De là ce qui arrive.

Nous ne récrimînons pas : la position de M. Ross était difficile, son administration n'était pas complètement organisée etc.

Nous voulons faire face aux éventualités, et dire au cabinet de Québec que s'il n'adopte, pendant cette session, des mesures propres à sauvegarder nos droits sur cette question des licences, nous serons l'an prochain dans la même position qu'aujourd'hui : l'acte fédéral aura champ libre. Pour l'empêcher de fonctionner, il faut imposer double droit sur tous ceux qui, à l'avenir, s'en prévaudront. Nous ne voyons pas d'autre moyen de mettre à néant cette loi d'empêchement.

C'est sur M. Ross et ses collègues que tombe la responsabilité de défendre, dans leur sphère d'action, l'autonomie provinciale.

Jusqu'ici nous sommes presque la seule province qui n'ait pas pris action sur cette affaire des licences. Espérons que le temps perdu sera repris.

Attendre à la session prochaine, c'est, nous le répétons, donner chance à l'acte fédéral d'être mis en opération un an plus. Car nous nous attendons bien à voir la Cour Suprême donner gain de cause aux centralisateurs et déclarer constitutionnelle la loi de Sir John.

Il a trop insisté pour porter la cause devant ce tribunal pour n'être pas moraliser sur d'un succès.

Puis la faiblesse dont nous avons fait preuve, à Ottawa, pendant la dernière session, encouragera le premier-ministre à persister dans le maintien de sa loi.

LA FIN DE LA SESSION

La Chambre des Communes est prorogée aujourd'hui.

Nos lecteurs ont pu, jour par jour, suivre les phases de la session. Nous les avons loyalement mis au fait de la situation. N'ayant à plaire à aucun homme politique, à aucune organisation de parti, nous avons dit la vérité.

La session a été mouvementée, difficile pour le cabinet dont le prestige est considérablement amoindri.

Grâce à la pression qui a été faite par un certain nombre de députés, notre province a reçu quelque justice apparente ; mais le détournement du Pacifique, dont elle est menacée sera—s'il est consommé—une perte pour laquelle aucune compensation n'est possible. En votant—sans prendre sur ce point des garanties positives,—les trente millions au Pacifique, la majorité de la députation a commis une faute dont les conséquences peuvent être désastreuses. Voilà ce qui arrive, quand au lieu d'agir en connaissance de cause, on se contente de promesses vagues que font tous les ministres de tous les gouvernements, quand ils se trouvent dans une impasse.

Le premier souci d'un ministre c'est de garder sa position. Tant qu'il la garde, il est parfaitement sûr que le pays est sauf.

LA NAVIGATION.

Depuis environ trois semaines, toutes communications entre les deux rives sont virtuellement interrompues. Nous ne pouvons que protester contre le mauvais vouloir visible qui a été manifesté depuis deux ou trois jours.

Nous avons vu avec surprise la compagnie de la traverse se creuser les bras et ne pas plus s'occuper de rétablir ces communications, quand de toute évidence il lui était facile de mettre fin à un tel état de choses. Nous avons vu les bateaux aller tranquillement se mettre en sûreté au quai du Grand-Tronc sans faire la moindre tentative de casser le reste du pont, chose qui, apparemment, aurait été facile à faire. Il nous paraît évident que cette conduite a été inspirée par un désir de tirer vengeance de ce qui s'est passé il y a quelques mois. Nous comprenons le dépit de la compagnie, mais d'un autre côté, elle est loin de travailler en son propre intérêt quand elle prive le public de toute communication, elle qui jouit d'un monopole de dix ans.

L'hon. Lacoste et M. Cornélius ont plaidé en faveur du pétitionnaire et l'hon. M. Trudel et M. N. Charbonneau défendent le Dr Gaboury. Cette cause a occupé la cour toute la journée. Il est probable que le jugement sera rendu à la fin du mois.

L'autre cause est celle M. Michard, (Yamack), qui réclame \$25 000 de dommages de la compagnie Richelieu, pour les causes suivantes : On se rappelle l'accident qui est arrivé Pété dernier sur la rivière Yamack, où les deux jeunes Paralis, de Montréal, et un jeune Michard d'Yamack, se sont noyés. Ils étaient dans une chaloupe amarrée au Sorel, un bateau de la compagnie Richelieu, qui remontait la rivière Yamack. L'embarcation sombra et les passagers tombèrent à l'eau et trois se noyèrent.

M. Michard, le père d'une des victimes poursuit maintenant la compagnie du Richelieu attribuant au capitaine la responsabilité de l'accident. La cause s'est plaidée ce matin devant un jury. M. Joseph Doutre repré-

ACTUALITES.

Le Très-Révérend Evêque de Détroit vient d'autoriser le révérend J. Dobrowski à établir dans son diocèse, un séminaire polonais, où l'on formera des prêtres pour exercer le ministère auprès des nombreuses colonies polonaises du pays. L'on calcule qu'il y a aujourd'hui 500,000 polonais aux États-Unis.

Mme la comtesse Marie de Montg, femme du secrétaire de la Légion bavaroise près du St Siège a fait profession de foi catholique entre les mains de S. Em. le cardinal Chigi, dans la chapelle privée de ce prince de l'Eglise, le jour de la fête St Joseph, à Rome.

Mme de Montgela, qui est d'une origine russe, avait appartenu jusqu'ici à l'Eglise grecque orthodoxe.

A une assemblée du comité exécutif de la ligue nationale irlandaise d'Amérique, il a été décidé de tenir la prochaine convention à Boston, le deuxième vendredi d'août.

Nous apprenons que M. Carroll Ryan doit abandonner la rédaction du *Free Press*, pour fonder en cette ville un journal, qui s'appellera le *Daily Linc* et sera indépendant en politique.

Le steamer *Neptune* est arrivé à St-Jean, Terre-Neuve, avec 42,000 loupes marines.

La prorogation du Parlement fédéral a lieu à trois heures cette après-midi. La session a duré trois mois et trois jours.

Les commissaires de licences pour Mégantic ont écrit à tous les curés du comté, pour les prier de s'entendre avec eux, afin de former un comité de vigilance dans chaque municipalité.

Ce comité sera chargé comme celui du comté d'Arthabaska, de faire respecter la loi et d'empêcher la vente des boissons enivrantes par des personnes non licenciées.

L'Université-Laval.

(De la *Minerve*).

On lisait dans le *Monde* hier soir :

"Le télégraphe nous apprend que l'Université-Laval, à Québec, va fermer ses cours. Depuis assez longtemps, il circule une rumeur à cet effet, mais on eût dit toujours que les difficultés existantes pourraient être réglées sans qu'il fût nécessaire de recourir à une pareille extrémité."

Le *Star* et le *Witness* ont annoncé, de leur côté, que le jugement de Son Excellence le commissaire apostolique était défavorable à Laval.

Nous sommes autorisés à déclarer qu'il n'y a rien de fonder dans toutes ces rumeurs. Le jugement de Son Excellence n'est pas encore rendu ; personne ne sait dans quel sens il le sera.

Tout ce qu'il y a de vrai dans ces rumeurs, c'est que les professeurs de droit et de médecine se sont réunis, hier soir, en cette ville, sous la présidence de M. le Recteur, pour discuter la position financière de l'institution et envisager l'avenir.

Judiciaire.

Contestation de *Lava*, - *Michaud* et la compagnie *Richelieu*. - Procès par Jury.

Deux causes importantes ont été plaidées ce matin devant nos cours de justice dit le *Monde*. L'une est la contestation de l'élection de Laval qui a été plaidée devant les juges Johnson, Papineau et Barkham.

L'hon. Lacoste et M. Cornélius ont plaidé en faveur du pétitionnaire et l'hon. M. Trudel et M. N. Charbonneau défendent le Dr Gaboury. Cette cause a occupé la cour toute la journée. Il est probable que le jugement sera rendu à la fin du mois.

L'autre cause est celle M. Michard, (Yamack), qui réclame \$25 000 de dommages de la compagnie Richelieu, pour les causes suivantes :

On se rappelle l'accident qui est arrivé Pété dernier sur la rivière Yamack, où les deux jeunes Paralis, de Montréal, et un jeune Michard d'Yamack, se sont noyés. Ils étaient dans une chaloupe amarrée au Sorel, un bateau de la compagnie Richelieu, qui remontait la rivière Yamack. L'embarcation sombra et les passagers tombèrent à l'eau et trois se noyèrent.

M. Michard, le père d'une des victimes poursuit maintenant la compagnie du Richelieu attribuant au capitaine la responsabilité de l'accident.

La cause s'est plaidée ce matin devant un jury. M. Joseph Doutre repré-

sente le dément leur et M. F. X. Archambault occupé pour la compagnie Richelieu. Le premier témoin entendu est le capt. Latraverse. Le second a été M. Lefleur qui se trouvait dans une autre embarcation avec sa femme et ses deux enfants.

Il dit qu'à la vue du danger que couraient ses enfants il a perdu son sang froid et est devenu comme paralysé et ne sait ce qui s'est passé.

M. Lefleur dit que lorsqu'elle à vu le danger elle a crié à ses enfants de se cacher ap. de la chaloupe. L'aîné tomba à l'eau le premier mais elle le saisit aussitôt et on lui aida à le remonter dans l'autre embarcation. Elle vit alors son autre fils disparaître dans les flots et il reparut à la surface de la rivière tout près de l'embarcation. Elle le saisit par la main et le tira. Pendant ce temps les trois autres dont on a parlé se noyèrent.

Le verdict n'est pas encore rendu au moment où nous mettons sous presse.

L'Académie royale canadienne.

Nous lisons dans la *Patrie* :

L'exposition annuelle qui a lieu tous les ans sous les auspices de l'Académie royale canadienne des arts et qui a été tenue l'année dernière à Toronto, a été ouverte à Montréal par Son Excellence le gouverneur-général, mardi soir, 15, conjointement avec celle de l'Association des arts qui a aussi lieu tous les ans à cette époque et dans la galerie de cette dernière, carré Philippe.

Cette exposition durera jusqu'au 3 mai, et le prix d'entrée a été fixé à 25 cents pour ceux qui ne sont membres ni de l'une ni de l'autre de ces associations. Nous voulons donner à nos lecteurs un compte rendu des principaux ouvrages exposés ; mais nous les engageons beaucoup à aller et à juger par eux-mêmes, car nos appréciations sont loin d'être infaillibles, et comme chacun à son goût, rien n'est tel que de juger par soi-même. L'exposition se compose de 94 peintures à l'huile et de 84 aquarelles, ce qui donne un total de 178 ouvrages exposés par 50 artistes dont une grande majorité sont des académiciens. Le nombre d'œuvres d'arts exposés l'année dernière à Toronto était de 378 pour 91 exposants, ce qui donne une diminution de près de moitié dans le nombre des exposants et de leurs produits. L'on nous dit que la qualité remplace la quantité ; cela est possible jusqu'à un certain point. Nous n'avons pas vu l'exposition de Toronto, mais nous croyons plutôt que la cause est dans ce que les Canadiens-français qui forment la grande majorité de la population de Montréal ne participent pas à l'exposition quand elle se tient ici. Le fait est que nous ne trouvons qu'un nom Français ou Canadien-français sur le catalogue de cette année, c'est celui de notre concitoyen, M. Boisseau.

Nous constatons aussi dououreusement l'absence presque complète de noms canadiens-français sur les livres des membres de ces associations comme sur les catalogues de ceux qui participent à leurs expositions. Est-ce une preuve d'incapacité ou d'indifférence ? Nous ne pouvons croire qu'à l'indifférence car nous savons bien que tout ce qui est français de fait ou d'origine se trouve toujours et partout tenir la tête dans les arts, et presque tous ceux dont les noms brillent ici dans les expositions sont allés se perfectionner en France où quelques uns sont encore dans ce moment-ci à poursuivre leurs études. Vraiment les canadiens français montrent une apathie extraordinaire dans tout ce qui touche aux arts et il est honteux de laisser les Anglais prendre seuls l'initiative de tout ce qui peut les faire avancer dans ce pays-ci. L'excuse est que ces institutions sont anglaises et que les français-canadiens n'ont rien à y faire ; de là vient l'erreur, ces institutions ne sont pas anglaises, ou du moins elles ne le sont que parce que les français-canadiens ne veulent pas s'en mêler, car les portes sont ouvertes à tout le monde, et comme preuve, nous disons que M. N. Bourassa a été des le principe et est encore le vice président de l'Académie Royale.

Un nombre considérable de peintures ont été refusées par le Jury, et il y a naturellement bien des mécontents qui peuvent être ont quelque droit de se plaindre ; car en consultant le catalogue nous trouvons que certains artistes, la plupart académiciens royaux, ont monopolisé l'exposition : quelques uns exposent jusqu'à 14 ou 15 tableaux, le président lui-même en expose 13. Si ces messieurs avaient été un peu moins prolifiques ou plus modestes ils auraient pu faire un peu de place pour les autres. Cela peut-être n'aurait pas nui à la qualité de l'exposition, car nous connaissons nombre d'artistes de talent qui ont eu des tableaux refusés et nous sommes forcés de reconnaître, après examen, qu'un bon nombre de vraies croutes, quelques unes mêmes dues aux pinceaux des Académiciens Royaux eux-mêmes, sont maintenant pendues aux murs de l'association des arts, qui sont du reste loin d'être bien remplis. Les membres du jury sont tous académiciens, et nous avons là le résultat d'un jugement par jury choisi parmi les coupables eux-mêmes. C'est pis qu'à Cincinnati, mais passons, et commençons la liste des œuvres qui nous ont paru dignes d'examen et de notice. Sur quelques uns seulement nous passerons notre jugement, avec toute réserve, attirant seulement l'attention des visiteurs sur les autres, comme dignes de leur attention.

2—est un excellent paysage des White Mountains par M. F. M. Bell Smith, qui expose 10 autres tableaux dont nous signalerons ceux qui nous ont frappé comme les meilleurs à mesure que nous parcourerons le catalogue.

7—Violoniste Canadien par M. Robert Harris est un des meilleurs morceaux de cet artiste qui en expose 14 autres.

8—La Grand'Mère par M. Boisseau est un sujet triste mais sympathique. M. Boisseau expose aussi quatre autres sujets.

11—Garçon Italien, bonne étude par P. P. Woodcock, qui expose aussi plusieurs paysages très ingénieux comme execution.

14—Paysage, par Allan Elson.

15—Portrait de l'artiste par lui-même, qui expose 10 autres tableaux.

19—Excellente étude de M. Raphael.

22—Fatiguée, et abandonnée, par Mme Schreiber, la seule dame académicienne.

24—Assemblée des délégués de l'Amérique britannique du Nord, pour arranger les termes de la confédération. Ce tableau a été peint par M. R. Harris sur un ordre du gouvernement qui lui paye \$400 pour ce travail. C'est sans contredit l'œuvre la plus importante de l'exposition ; mais elle dépasse, croyons nous, la portée du talent de M. Harris, qui est plus à son aise dans ses études, caractéristiques de types de soldats et autres.

25—Une vue de la Baie des Chaleurs par F. Day.

26—Le jeune pionnier par O. R. Jacob, est un excellent tableau de cet artiste qui expose aussi plusieurs aquarelles.

29—Les filles du Canada, excellent sujet, médiocrement traité, par F. M. B. Smith qui est plus à son aise dans le paysage.

33—Les commencements d'une génie par P. C. Wickson.

41—est un excellent portrait par J. W. Forster.

47,48—sont des sujets canadiens dus au pinceaux de M. A. Boisseau.

48—Tristesse dans la montagne par M. Mathews, le secrétaire de l'académie, qui expose aussi quelques aquarelles.

61—La jeune mère par Paul Peel, inférieure à ses productions précédentes.

53—Marché de London, Ont, du même artiste, bien traité.

54—Le moulin, bien traité par Homer Watson.

57—Marine, par W. Bedford.

67—Vue dans les montagnes rocheuses, par J. C. Forbes.

68—La Sauvagesse de Caughnawaga par A. Boisseau.

76 Charmante petite peinture de R. Harris.

78—Un remarquable portrait de Mme Adelina Patti par A. Boisseau, un des morceaux les plus soignés, dus au pinceaux de cet artiste.

89—Excellent paysage de Homer Watson.

90—Le porte-drapeau, par M. Harris est certainement la meilleure peinture exposée cette année, par cet artiste.

Parmi les aquarelles qui sont en assez grand nombre nous avons remarqué les nos.

100, 101, 104, 106, 108, 111, 114, 117, 120, 131, 144, 151, 156, 167, 177, 181, et 183.

ASSISES DE QUEBEC

Vendredi après-midi.

A l'ouverture de l'audience, M. Lemieux dit qu'il n'est pas prêt à faire sa demande pour que la femme Boutet subisse son procès dans son district naturel, c'est-à-dire le district de Charlevoix, mais qu'il ne renonce pas à son droit de faire cette demande.

M. Dunbar, substitut du procureur-général, insiste pour ce procès soit fixé à lundi, à Québec. Le tribunal décide en ce sens.

Affaire Paré-Richardson.

On procède alors au choix des jurés dans la cause de Paré et Richardson.

MM. Fitzpatrick et Jules Tessier occupent pour la défense.

Lecture est ensuite faite de l'acte d'accusation, comme suit :

Amané Grenier alias Edouard Paré, et Warren Richardson, sont accusés d'être entrés félonieusement, le 15 janvier 1884, dans le bureau de change de M. Ferdinand Delisle, courtier, rue St-Pierre, et d'en avoir volé et emporté la somme de \$3,562 en billets de banque et en espèces monnayées, plus une montre d'argent. Arrêtés presque immédiatement, les accusés furent incarcérés, et aujourd'hui ils plaident non-coupables.

Puis les substituts du procureur-général, MM. Dunbar et Pelletier, exposent les faits de la cause, et l'on procède à l'interrogatoire des témoins.

D. MURRAY, greffier de la paix — Je connais les prisonniers parce que comme tous les accusés ils ont été amenés devant moi et que je suis le dépositaire de tous les effets qui composent d'ordinaire les pièces de conviction dans les procès. Je possède la clé de la boîte que j'ouvre en ce moment et dont le contenu est le même que lors de l'enquête préliminaire qui a eu lieu au bureau de la paix.

Il y a dans cette boîte des paquets numérotés de billets de banque et d'autres effets qui m'ont remis les détectives qui ont arrêté Paré, Richardson et Laroche. L'enquête a été conduite parfaitement. Un de ces paquets ou liasses de billets de banque a été trouvé chez un M. Langlais et identifié par M. Delisle comme lui appartenant. Le reste a aussi été identifié comme appartenant à M. Delisle. Un autre paquet a été produit par M. Fournier, commis chez M. Langlais, mais n'a pas été développé par moi, un point de loi ayant été soulevé et M. Fournier n'ayant pas terminé sa déposition. Il y a en outre quelques menus objets contenus dans une enveloppe. Parmi les objets qui m'ont été remis se trouvaient une pièce d'or chinoise, une montre et deux petits sacs de toile identifiés par M. Delisle comme étant sa propriété.

En réponse à M. Fitzpatrick, le témoin dit que tout ce qu'il a appris au sujet de cette affaire, il l'a appris dans l'exercice de ses fonctions.

FERD. DELISLE, changeur — Le 15 janvier dernier, je tenais comme depuis cinq ans un bureau de changeur à l'angle des rues St-Pierre et du Porche, ou je changeais de l'argent. Il y a une porte à l'angle de la maison et une autre sur la rue du Porche dont je me sers ainsi que les personnes qui demeurent à l'étage supérieur. J'avais alors comme employés MM. Elie Jobin et Arthur Dion. Je connais Paré parce qu'il est venu à mon bureau dans la journée du 15 janvier. Il demanda de lui changer un billet de cinq piastres, ce que je fis. Il se retourna ensuite et avant de sortir il demeura près de la porte deux ou trois minutes, ce qui me le fit suspecter. Je m'absentai, comme d'habitude vers 4.30 heures de l'après-midi, et mes deux employés demeurèrent seuls jusqu'à cinq heures. Il est impossible sans connaître la combinaison d'ouvrir mon coffre de sûreté. Paré a vu le coffre, car celui-ci est parfaitement visible. Je crois qu'il étudiait alors la serrure. Je ne place jamais moi-même les valeurs dans mon coffre. Dans la nuit, un veilleur qu'emploient les citoyens de la rue St-Pierre est venu chez moi, dans le quartier Montcalm, et m'a dit que mon coffre de sûreté avait été forcé et que tout le contenu en avait été volé. Mon horloger ce jour-là était de \$9,400.75. Je suis descendu à mon bureau avec d'autres personnes et j'ai vu qu'en effet la porte à l'angle des deux rues avait été ouverte. Je constatai que mon coffre avait été forcé et qu'il était vide. Les chèques et les bons seuls étaient restés; tout le

reste avait été enlevé d'un coffre en fer placé lui-même dans le coffre de sûreté et qui avait été laissé sur le plancher par les voleurs. La roulotte placée au milieu de la porte du coffre avait été enlevée et un petit trou pratiqué dans la porte même pour mettre la clé en mouvement dans la cache. La somme enlevée était de \$3,746.72. Le témoin identifie alors la montre et il donne la dénomination des billets de banque qu'il avait en caisse le soir du vol et parmi lesquels se trouvait un deux-piastres forgé. Il identifie celui-ci.

M. Delisle reçoit alors l'ordre de se tenir à la disposition de la cour.

JOSEPH GLADU, limier de la police de Montréal.—Je connais Richardson depuis le 18 janvier dernier et Paré depuis plusieurs années. J'ai connu celui-ci sous le nom de George Paré qu'il a donné un jour à Montréal. C'est le même homme que je vois maintenant à la barre.

Le témoin raconte comment il a opéré l'arrestation de Richardson, à Montréal, pour complicité dans le vol chez M. Delisle. Nous avons dans le temps rapporté en entier les circonstances de cette arrestation, que Gladu avait faite accompagné de son confrère Lapointe. Ils trouvèrent en la possession de Richardson six montres, cinq chaînes et une somme de \$1,101.81. Le témoin identifie l'argent, qui forme le paquet No 1.

Quoique la déposition du détective Gladu ne soit pas terminée, l'audience est levée à 5.15 heures.

Le Rvd PÈRE BEAUDRY

Né en Vendée, diocèse de Luçon, le 17 mars 1813, le Père Beaudry était un des trois Jésuites qui vinrent, en 1849, s'établir à Québec en prenant, sous la direction du Père Saché, la desserte de la congrégation des hommes de Notre-Dame de Québec.

Les Pères Saché, Beaudry (Isidore) et Falheur furent les premiers venus à Québec à cette époque.

Ils furent sujets à bien des pérégrinations depuis ce temps-là. Le Père Saché nous est revenu depuis quelque temps. Le Père Falheur, après être allé en Chine, est aujourd'hui à Mons, en Belgique.

C'est à la suite des fatigues qu'il a endurées en prêchant une retraite à Hochelaga il y a 15 jours que ce bon soldat de la bonne cause a été obligé de prendre le lit. Depuis longtemps déjà on lui conseillait de prendre du repos, mais le zèle dont il brûlait pour le salut des âmes, lui faisait préférer la fatigue à une vie tranquille.

La père Beaudry parcourait les campagnes et les villes pour prêcher des retraites depuis de nombreuses années, et le bien qu'il a accompli est immense. Il était âgé de près de 80 ans et avait consacré les deux tiers de sa vie au service de la religion qu'il a honoré par ses vertus.

Les funérailles du Père Beaudry ont eu lieu aujourd'hui à Montréal.

A TRAVERS LA VILLE

La débacle.

La débacle est maintenant complète devant Québec. L'immense charriot se promène majestueusement en face de la ville, à chaque marée. La compagnie de la traversée a maintenant le chariot libre et elle peut sortir de son inaction, à moins cependant que, comme on le dit, elle n'attende la descente de la glace du lac St-Pierre. Dans ce cas, les canotiers ne seraient pas fâchés.

P. E. Ruel.

P. E. Ruel, peintre décorateur, invite le public en général à lui faire une visite. Il est prêt maintenant à entreprendre tous ouvrages concernant cette ligne : Fresques, Décors, Toiles pour vitreaux de magasin, Transparent, Enluminures de tous genres. Aussi dorures à l'huile et sur verre, au No. 67, rue St. Valier, St. Sauveur. Résidence privée, 42 St. Jérôme, St. Sauveur.

DEMANDE.

On demande des courtières et des modistes de première classe. GLOVER, FRY & Cie 460 19 avril.—2f

Encan de Meubles de Ménage.

Magnifique Piano, etc. PAR OCT. LEMIEUX & Cie. MARDI, 22 Avril.

A la résidence de Dame Vve H. Don, No 56, rue St-Jean, en face de M. C. Duquet, bijoutier, Haute-Ville.

Nous avons reçu instruction de Dame Vve H. Don de vendre à l'encan, le 22 Avril à la résidence, No 56 rue St-Jean, en face de M. C. Duquet, Haute-Ville tout l'ameublement de sa maison, consistant en un magnifique piano de ceint et de 7 octaves, neuf et ayant coûté \$600.00, ameublement de salon, de salle à dîner, side-board, table extensive, vaiselle, argenterie et l'ameublement de huit chambres à coucher, table de cuisine, (Ranger), tapis, lits de plumes, oreillers, matelas, etc. etc. Le tout vendu absolument sans réserve. La vente commencera à 1 1/2 heures précises. OCT. LEMIEUX & Cie, Encanteurs.

17 avril 1884.—EC

Encan de Meubles de Ménage.

Effets d'Hôtel, etc., PAR OCT. LEMIEUX & Cie, Mercredi, 24 Avril.

A la maison de pension de M. H. Drome, No 45, Marché Finlay, Basse-Ville.

Nous avons reçu instruction de M. H. Drome de vendre à l'encan Mercredi le 23 Avril à la maison de pension, No 45, marché Finlay, Basse-Ville, tout le mobilier de l'hôtel, consistant en ameublement de salle à dîner, side-board, chaises, table extensive, vaiselle, grand miroir de corne glace anglaise, miroir de "barre", carafes, verrière, pompe à bière, et l'ameublement de quinze (15) chambres à coucher, tous les ustensiles de cuisine, poêle de cuisine, presse à linge, etc. etc. Le tout vendu absolument sans réserve. La vente commencera à 1 1/2 heure précise. OCT. LEMIEUX & Cie, Encanteurs.

18 avril 1884.—EC.

Encan de Meubles de Ménage.

Tapis etc, etc, PAR OCT. LEMIEUX & Cie, Jeudi, le 24 Avril.

A la résidence privée, No 6 rue St-Julie, Faubourg St. Louis.

Nous avons reçu instruction de vendre à l'encan, jeudi le 24 Avril à la résidence privée No 6, rue St-Julie, Faubourg St. Louis, tout le mobilier de la maison consistant en ameublement de salon, de salle à dîner, side-board, table extensive, verrière, vaiselle, argenterie ameublement de chambre à coucher, garde-robe en boyer noir, matelas, ustensiles de cuisine, poêle de cuisine et une grande quantité d'autres effets. Le tout vendu absolument sans réserve. La vente commencera à 1 1/2 heure P. M. précises. OCT. LEMIEUX & Cie, Encanteurs.

19 avril 1884.—EC

Le plus grand Encan de Meubles du printemps.

PAR OCT. LEMIEUX & Cie, Vendredi, le 25 Avril.

A notre magasin, 253, rue et Faubourg St-Jean, Québec.

Ameublement de salon couvert en crin, grand miroir de tulleau de 6 pieds, cadre richement orné, étagères, tables à cartes et de centre, dessus en marbre, tapis de salon, grand assortiment de side-board dessus en marbre patrons nouveaux, table à dîner en un seul pied en boyer noir, grands miroirs de corne à 5 et 6, assortiment de chaises de salle à dîner; ameublement de chambre à coucher patrons très nouveaux très élégants avec glaces anglaises et dessus en marbre, tapis pour chambre à coucher, et une immense quantité d'autres effets. Le tout se compose de marchandises de premier choix d'un fini parfait, sortant des ateliers des meilleurs ébénistes de Montréal et Toronto. Le tout visible Jeudi le 24 Avril de 2 à 8 heures P. M. Des chaises seront à la disposition des dames. Le tout vendu absolument sans réserve. La vente commencera à 2 heures P. M. précises. OCT. LEMIEUX & Cie, Encanteurs.

19 avril 1884.—EC



Club de la Garnison.

DEMANDE, Un garçon, (waiter). Club de la Garnison, Québec. 18 avril 1884.—3f 437

Encan de Meubles de Ménage

Par J. B. JACQUES Mercredi, le 23 Avril

A la résidence privée No 133 rue des Fossés, St-Roch.

J'ai reçu en traction de vendre à l'encan, mercredi le 23 avril, à la résidence privée No 133 rue Des-Fossés, tout l'ameublement de la maison, consistant en canapé, chaises en canne et au rez, table à dîner, table de centre, cuiller, paillassons, matelas, armoire, ch. d'annier, miroir, tapis, tapis, prêle, poêle et tuyau et ustensiles de cuisine, vaiselle, verrerie et argenterie, et une quantité d'autres effets. Le tout vendu absolument sans réserve. Les effets livrés immédiatement après la vente. Vente à 1 1/2 heure précises. J. B. JACQUES, Asst. Encanteur.

19 avril 1884.—3f. 461

Theâtre à 10 Sous

SALLE JACQUES-CARTIER. A compter de Lundi prochain LE 21 AVRIL.

Tous les après-midi et tous les soirs. Le plus grand, le plus intéressant des spectacles que l'on puisse avoir dans le monde entier. POUR 10 CENTS. Les nœuds les plus petits, les plus extraordinaires du monde entier.

THUMB

Hauter, 30 pouces, poids, huit livres 1/2, 15 ans. et

Les Midgets Royaux,

Ainsi qu'une compagnie de variétés unique dans le genre. M. R. Jacobs, propriétaire et gérant. Présentation de deux heures, deux fois par jour. Portes ouvertes l'après-midi à 1.30 et tous les soirs à 7 heures. Admission: 10 cts. Sièges réservés, 10 cts extra.

SOUSSIONS

DES SOUSSIONS cachetées et endossées "Soumission" seront reçues jusqu'au 12 de Mai prochain, inclusivement, par le Rev. M. J. Hoffmann, curé de St-David de l'Abbaye, pour le parachèvement de l'intérieur de l'église de la susdite paroisse de St-David. On pourra voir les plans et devis au bureau de l'architecte sous-igné. On ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission si elle n'est satisfaisante. Les magistrats de la paroisse de St-David Lauberivière. DAVID OUELLET, Architecte, Rue d'Aiguillon.

Québec, 17 mars 1884. 19 avril '84.—9f 18,22,24,27,29,1,3,6,8

AVIS.

Dans l'affaire de ELZEAR DECHENE, Marchand, St-Pacôme, Insolvable.

Les soumissions séparées sont reçues au Bureau de soumission, No 86, rue St-Jacques, Basse-Ville, jusqu'à Samedi le 26 du courant inclusivement, pour l'achat du Fonds de Commerce et des Livres de Crédits.

Fonds de commerce..... \$1469.14 Livres de crédits..... 1929.22 \$3398.36

L'inventaire, la liste des crédits et les Livres peuvent être examinés à mon Bureau. On ne sera pas tenu d'accepter la plus haute ni aucune des soumissions.

E. J. DUBFAU, Procureur-Cessionnaire. 19 avril 1884.—6f 453

Nouvelle Boutique

— DE — BARBIER-COIFFEUR.

M. FRANCIS LEOLERC a le plaisir d'annoncer aux habitants du VILLAGE BIENVILLE, LEVIS, que pour leur avantage, il vient d'ouvrir au milieu d'une nouvelle boutique de Barbier-Coiffeur. Dans l'intérêt des fumeurs, il a ajouté à son établissement UN DÉBIT DE TAABC ET DE CIGARES de toute espèce et des meilleurs marques. Il ose compter sur tout l'encouragement du public. 16 avril 1884.—6fp 449

Chien Perdu.

UN CHIEN TERRIER NOIR et BLANC et tacheté de jaune sur les oreilles et sur la tête. Récompense généreuse de promesse à la personne qui le ramènera à J. BELLEFORSYTH, 119, rue St-Pierre. 432 19 avril 1884.—3

Fleurs, Grains,

PROVISIONS, Etc.

Les sous-ignées donnent avis qu'ils ouvriront, vers le 25 Avril, un second établissement de Fleurs, Grains et autres provisions, Place Champain, Bâtisse Lemoine, en face du marché Champain, poste autrefois occupé par M. Martin Dion.

Nous nous sommes procurés les services de M. Elzéar Lavoie, depuis plusieurs années, employé chez M. Wm Carrier, marchand de Fleur.

Nous espérons que les cultivateurs et les marchands de la campagne voudront bien encourager ce nouvel établissement.

Nous aurons toujours en main, Fleur de toute qualité, Blé de semence de Manitoba, le plus productif pour la Province de Québec; Blé Fift et autre Blé, Avoine, Grues, Son, Saindoux, Pois, Graines de mil, Trèfle, etc., etc.

Nos prix seront des plus réduits et les effets seront expédiés à bord des vapeurs, goëlette et charis sans charge extra.

Nous profitons de cette vie pour remercier le public en général, de l'encouragement qu'il a bien voulu nous donner jusqu'à ce jour et nous comptons de nouveau sur ce bienveillant encouragement.

Rousseau & Bernier.

MARCHANDS DE FLEUR, GRAINS ET PROVISION, Nos 116, 118, 120, Rue St-Paul, BASSE-VILLE. Place Jacques Cartier, Bâtisse Lemoine, en face du Marché Champain, poste autrefois occupé par M. M. Dion. 18 avril 1884.—2m ECI 178

Billard et Pigeon-Hole

A VENDRE. Le Club St-George de Québec offre en vente un beau Billard et un Pigeon-Hole, à bon marché pour du cash. S'adresser au Gérant du club St-George, 12, rue Desfossés, St-Roch, Québec. 14 avril 1884.—8j 443

Meubles, Etc,

Les personnes qui peuvent avoir quelques meubles à vendre privément, rencontreront des conditions avantageuses et seront payées argent comptant, en s'adressant à

W. G. L. PAXMAN & Cie,

ENCANTEURS, 136, Rue du Pont, QUEBEC. 18 avril 1884.

Grande Vente

— DE —

Marchandises Endommagées

Ex. S. S. AUSTRIAN. Nous vendons en ce moment le contenu de treize Ballots et Caisnes, consistant en

TWEEDS ANGLAIS ET ECOSSAIS

—DRAPS ET SERGES POUR HABITS.—ETOFFES A ROBES ET VELVETEENS—COTON ET TOILES.—TAPIS TAPISSERIE ET BRUXELLES.

Le tout ayant été endommagé par l'eau au défilé du Grand-Tronc à Lévis, sera vendu à une immense sacrifice.

Dans le but de nous débarrasser des marchandises ci-dessus en peu de jours, nous avons toutes marquées sans égard au prix coûtant, en offrant ainsi au public une occasion unique d'obtenir des marchandises de première classe à un prix très réduit.

BEHAN BROTHERS,

P. S.—De nouvelles Marchandises nous arrivent constamment par les steamers de chaque semaine. 14 avril 1884.—

FAITS DIVERS.

L'assassin de Mlle d'Ivrey et de sa bonne.

Gustave Bournier, dit le Monde de Paris, a fini par faire les aveux les plus complets à M. le procureur de la République. Il aurait déclaré qu'il était seul et qu'il n'avait pas eu d'autre mobile que le vol d'une somme de 500 francs, dont il avait besoin, mais que se voyant reconnu, il n'avait pas hésité à recourir au crime.

Voici comment la scène se serait passée : lorsqu'il fut entré par la fenêtre, après avoir brisé la vitre, il s'est trouvé en présence de la vieille domestique, qu'il a poussée avec une grande violence contre le mur. Celle-ci est tombée sans connaissance. Mlle d'Ivrey s'étant levée, lui dit : "C'est toi, Gustave ?"

Se voyant reconnu, Bournier n'hésita pas ; il prit une marmite qu'il trouva sous sa main et s'en servit pour frapper cette demoiselle jusqu'à ce qu'elle eût rendu le dernier soupir, puis retourna vers la domestique qu'il avait laissée évanouie, il la tua également. Epouvanté sans doute des crimes qu'il venait de commettre, il se retira sans avoir volé.

Mordu par un serpent.

Le 26 mars, un journalier de Monthirion, Loire, nommé Molle, étant à travailler dans les champs, trouva un serpent qu'il prit dans ses mains et s'en amusa pendant quelques instants devant les autres manoeuvres occupés avec lui, puis il le mit dans l'intérieur de sa chemise et continua son travail. Tout allait bien jusque là. Arrivé en ville, sa journée étant finie, il voulut renouveler devant quelques voisins son jeu imprudent, malgré l'avis contraire de ceux-ci, qui l'engageaient fortement à tuer la vilaine bête. Ne tenant aucun compte de ces sages conseils, Molle se mit à caresser le serpent, qu'il tira de son sein, l'embrassa, s'en forma même un collier, puis lui prenant la tête il la mit entre ses lèvres.

A ce moment l'animal, irrité sans doute d'exercices auxquels il n'était pas habitué, lui saisit le bout de la langue et le mordit. Molle ne put pas garder l'accident et poursuivit encore quelques instants son amusement insensé. Mais peu après le venin inoculé par la dent du serpent produisit son effet, la langue du malheureux enfla d'une façon démesurée, à tel point qu'elle ne tenait plus dans sa bouche.

Conduit par quelques amis chez M. Dupuy, pharmacien, celui-ci s'empressa de lui donner les premiers soins et le fit conduire à l'hôpital, où il fut admis d'urgence, grâce à sa recommandation. Le lendemain, 27, l'état du malade ne s'était pas amélioré. On n'a pas grand espoir de guérison.

53 heures d'angoisse.

Les journaux de la Seine-Inférieure racontent le dramatique sauvetage de l'ouvrier marbreux nommé Lucas, dont le Petit Moniteur a annoncé l'ensevelissement par un éboulement dans une carrière à Bernonville, près Yvetot.

C'est mardi dernier, à cinq heures du soir, que l'éboulement s'est produit. A neuf heures du soir, on avait creusé quatre mètres environ ; à cette profondeur, on entendait la voix de l'ouvrier et on pouvait lui parler ; il prit de temps à autre les sauveteurs de se hâter. Mais plus on creusait et plus il devenait nécessaire de parler à de nouveaux effaissements. Il fallut élever la paroi du trou en le cercant à l'aide de "gaulots" et en soutenant ces clayons avec des coussins de paille qu'on fabriquait au fur et à mesure.

En prévision d'un affaissement continu du sol au fond du puits, l'ingénieur en chef, M. de Genouillac, et M. Nicouret, garde-mines, avaient, vers minuit, décidé de faire creuser à côté un second puits, puits de secours pour le cas où il eût fallu renoncer à poursuivre les déblais dans le premier, ce qu'on ne pouvait reconnaître que le lendemain au jour.

Heureusement, cette éventualité ne s'est pas présentée et, mercredi, à neuf heures du matin, on a pu reprendre le creusement.

A midi, on était à moins d'un mètre de Lucas. Il répondait encore aux questions qu'on lui adressait, ne se plaignant pas plus que la veille. On l'avait arrivé, mercredi soir, à déblayer jusqu'au niveau de la chambre où cet infortuné avait été enseveli par l'éboulement ; il était couché sous une énorme masse de cailloux. Sa tête et ses épaules étaient dégagées ; mais il fallut s'arrêter là. Les difficultés venaient de s'accroître considérablement. En effet, plus on descendait, plus on était

obligé, par suite de la mobilité du terrain, de rétrécir le rayon des déblais. L'ouvrier était contraint d'enlever à la main les terres et les cailloux. Même il ne pouvait plus avoir sa corbeille à côté de lui, elle restait suspendue au-dessus de sa tête, et il jetait les matériaux au fur et à mesure qu'il les extrayait.

Dans ces conditions, le travail allait on ne peut plus lentement. Enfin, on s'estima très heureux d'arriver jusqu'à dégager la partie supérieure du corps de Lucas. Mais il y avait péri pour le travailleur à rester plus longtemps dans le puits. Lucas demanda la corde pour tâcher d'aller à sa délivrance en essayant de se hisser ; efforts inutiles.

A minuit, il fallut commencer l'ouverture d'un second puits de secours placé à 4 mètres du premier.

Jeudi, à une heure après midi, on était arrivé au niveau de Lucas, et les ouvriers redoublaient d'ardeur. A neuf heures et demie du soir, on creusait une galerie, et le sauvetage put enfin être opéré.

Une découverte.

La semaine dernière, un domestique de Hacqueville (Seine-Inférieure) hurla une pierre en labourant. On fit des fouilles et l'on découvrit un cercueil ; puis, en continuant, on en trouva huit autres, tous d'une seule pièce, creusés dans la masse et recouverts par une pierre. C'est un ancien cimetière ayant servi les défunts de personnages de haut rang.

Dans l'un d'eux on a reconnu les ossements bien conservés d'un enfant et d'une femme ; dans un autre, les ossements d'un homme et d'une femme et dans un troisième, ceux d'un homme seul ; jusqu'à ce moment, on n'a pas trouvé trace de l'époque de ces sépultures. Il serait bon, dit le Journal des Andelys, que de nouvelles recherches fussent faites, afin de savoir s'il ne se trouve pas à cet endroit un cimetière comme ceux qui ont été découverts à Harquency et à Paix.

Le cho'era.

Le microbe du choléra serait-il sur le point d'être domestiqué ? On mande de Calcutta au Times de Londres que le docteur Vincent Richards chirurgien et dans un troisième, ceux d'un homme seul ; jusqu'à ce moment, on n'a pas trouvé trace de l'époque de ces sépultures. Il serait bon, dit le Journal des Andelys, que de nouvelles recherches fussent faites, afin de savoir s'il ne se trouve pas à cet endroit un cimetière comme ceux qui ont été découverts à Harquency et à Paix.

Artistes peintre.

M. G. S. Dorval, artiste peintre, est maintenant attaché à l'établissement de MM. Gauthier et frère, peintres décorateurs. M. Dorval profite de l'occasion pour annoncer à ses pratiques qu'il recevra comme par le passé, toutes les commandes qu'on lui confiera. Il s'occupe comme ci-devant de portraits sur crayon et à l'huile.

Les personnes qui désirent le faire travailler peuvent s'adresser à MM. Gauthier et frère, rue St-Joseph, 290, St-Roch. — 1er avril 1884.

— Les médecins se servent du Vin de Fréure de Egur pour produire une nourriture délicate, nutritive en même temps que délicate, pour les malades qui sont en convalescence. Il est important de se procurer un article pur. La nouvelle méthode de le préparer de Egur a donné satisfaction.

Au dispensaire de St-Roch.

Pour orner son salon ou sa chambre à coucher avec une splendeur qui ne peut manquer d'avoir de la durée, se rendre immédiatement à la pharmacie de M. JULES C. DORION, rue St-Joseph, St-Roch, et se choisir les jarlinières, des croix, des ancrs, des corbeilles, en un mot des bouquets d'immortelles de toute espèce. Le sortiment est des mieux choisis et véritablement propre à satisfaire toutes les exigences du luxe ou de la mode.

JULES C. DORION, Ou au Dispensaire de St-Roch, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH, Québec.

Chez A. E. Boisseau, 29, rue St-Joseph, on offre en vente des cotons jaunes depuis 5 cents, pour 7 cents, 36 pouces de large, tweeds valant 75 cents pour 50, habillement tweed tout laine fait à ordre pour \$8.50. 7000 piastres de marchandises à réduction achetées à 40 cents et vendues à 50 dans la piastre, indiennes depuis 5 cents, et chapeaux de feutre en quantité ; prix toujours moérés.

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi pernicieuses que leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons ; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire, si elle n'est soignée que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE prouve son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons ; l'ingratitude est un service à rendre.

Toux persistante guérie. "En 1837 je pris un gros flacon de Pectoral-Cerise. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. J'étais condamné par les médecins. Au dernier ressort, j'essayai le PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL-CERISE, j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois. Je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie." H. W. C. FAIRBANKS, Esq., Rockingham, Vt., le 10 juillet, 1882.

Group — Écoutez une Mère. "Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint de toux et sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir. Je souffrais au même point dans la famille, suggéra l'usage du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joie, en moins d'une semaine, le petit malade respira librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon enfant. C'est de ma gratitude à vous." Rockingham, Vt., le 10 juillet, 1882.

PREPARE PAR Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendu par tous les droguistes.

Bronchites. "Je souffrais depuis huit ans des Bronchites ; j'ai vu la jeunesse essayer de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri." JOSEPH WALLEN, Esq., Buffalo, N.Y., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PREPARE PAR Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendu par tous les droguistes.

Les Cholériques sont heureusement combattus par l'emploi régulier du PECTORAL-CERISE. C'est la coleration qui est recommandée pour les cholériques.

GRAND SACRIFICE

10,000.00

De marchandises sèches pour être vendues à GRANDE REDUCTION

— PAR — OVIDE BOUCHARD,

Coin des rues St-Joseph et du Pont.

Avant transporté le FONDS de BANQUE-ROUTE de Ferdinand Gigère à mon magasin, et ayant acheté beaucoup à l'écart de chez MM. J. E. Latulippe et La Paroisse, j'ai pu me procurer et de la qualité et de la quantité que je suis obligé de vendre le tout à un prix au-dessous de ce qui se vendrait au 1er mai prochain, et cela à grande réduction, afin de faire place à la nouvelle importation du printemps.

N'oubliez pas le coin des rues St-Joseph et du Pont che OVIDE BOUCHARD. 27 JEV 1884.—0

Servante Demandée.

Une bonne SERVANTE, bien recommandée, parlant anglais et ayant des conseils sages g'néraux, trouvera une bonne situation en s'adressant à M^{lle} A. W. Leitch, 538 Rue St-Jean, MONT-PLAISANT. 16 avril 1884.—3f 453

Pianos à Vendre.

Un magnifique piano "cottage", dans un ordre parfait. S'adresser au No 178, Bloc Garneau, Grande Allée, de 10 heures A. M. à 5 heures P. M. 4 avril 1884.—8j 414

Trésor de la Gorge Les PASTILLES GICQUEL au CHLORATE de POTASSE (Sel de Berthollet) SONT LE MÉDICAMENT LE PLUS SÛR POUR COMBATTRE LES MAUX DE GORGE, EXTINCTION DE VOIX, AMYGOALITE, ESQUINANCIE, APHTES, ANGINE, GROUP, GANGRENE DE LA BOUCHE, STOMATITE ULCÉREUSE, SALIVATION MERCURIELLE, SCORBUT. Elles sont indispensables aux personnes qui font un fréquent usage de la parole. MANIÈRE DE FAIRE USAGE DES PASTILLES GICQUEL. On prendra par jour, entre les heures de repas, de 8 à 12 Pastilles, selon la gravité du mal. On pourra augmenter et en prendre de 12 à 15, sans les 24 heures. Avoir soin de laisser les Pastilles fondre dans la bouche. Vente en gros chez A. GICQUEL, Ph^o de 1^{re} Classe, 4, rue Delaroché, à PARIS. Dépôts dans toutes les bonnes Pharmacies du CANADA. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS & DES IMITATIONS. Exiger la véritable Boîte.

COGNACKINA Délicieuse Liqueur à base de Vieux Cognac DE A. ARDURA Inventeur et unique Fabricant à ELAYE, près COGNAC (FRANCE) FORTIFIANTE, APÉRITIVE, DIGESTIVE, ANTI-FIÈVREUSE. Recommandée tout particulièrement aux Dames, aux Enfants et aux Vieillards. EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES. Dépôt chez le Dr. Edouard Morin & Cie. 314 Rue et Faubourg St-Jean.

Le FER BRAVAIS est un des ferrugineux les plus énergiques, plus que quelques gouttes par jour suffisent pour ramener la santé en très peu de temps.

Le FER BRAVAIS ne produit ni crampes, ni fatigue de l'estomac, ni diarrhées, ni constipation.

Le FER BRAVAIS n'a aucune saveur, ni odeur et n'en communique aucune au vin, à l'eau ni à tout autre liquide dans lequel il peut être pris.

Le FER BRAVAIS est le moins cher des ferrugineux puisqu'il agit plus vite qu'un mois à six semaines ; le traitement revient donc à 15 centimes par jour.

Le FER BRAVAIS ne noircit jamais les dents.

Un prospectus détaillé accompagne chaque flacon. Dépôt à QUÉBEC : Dr E. MORIN & Cie ET PRINCIPALES PHARMACIES

Magasin de Chaussures DE PREMIER CHOIX

Aux prix les plus Populaires. A. J. CARON, 228 RUE ET FAUBOURG ST-JEAN 228.

Le sousigné profite de la saison du printemps pour adresser ses plus sincères remerciements aux nombreux clients qui n'ont cessé de le patronner depuis la fondation de son établissement qui date de 1879, et dont le succès toujours croissant est dû aux généreux encouragements du public dans toutes les classes de la société, non-seulement de Québec, mais même en dehors de la cité.

Ainsi le sousigné n'a rien négligé et a fait même l'impossible pour mener son honorable établissement de chaussures du printemps sur un pied qui défie toute concurrence, non-seulement sous le rapport de la qualité supérieure, mais en même temps dans la réduction extrême de ses prix.

Tout le monde pourra obtenir pleine et entière satisfaction en achetant dans ce magasin. Les dames, les messieurs, les enfants, en un mot toutes les familles trouveront toujours ce qu'il y a de plus élégant, de mieux fini et de meilleure qualité en fait de chaussures, soit sur commande ou faite d'avance, en s'adressant au N^o 228 rue et Faubourg St-Jean.

A. J. CARON, Marchand et fabricant de chaussures. 21 mars 1884.—3m. 368

DEMENAGEMENT.

Joseph Poirier & Cie, Manufacturiers de Chaussures, 64, RUE du PONT

Ont l'honneur d'annoncer à mesieurs les marchands que le 1er mai prochain ils transporteront leur établissement

92, Rue des Commissaires, St-Roch, Québec,

où ils ont introduit de grandes améliorations — et ne s'occuperont de grandes affaires que du commerce du gros.

Ils préviennent aussi le public de Québec et des environs, ou plutôt tous ceux qui ont besoin de chaussures à prix réduits de venir

64, RUE DU PONT, où tout leur fonds de Chaussures pour hommes, femmes et enfants, sera vendu à grand sacrifice en détail et ce d'ici au déménagement !

LE PUBLIC EST PRIÉ D'Y VOIR. avril 1884.—8s

Avis de Société.

La société J. B. RENAUD & Cie, ayant été dissoute par la mort de notre regretté M. J. B. Renaud, nous sommes chargés de sa liquidation et tous comptes dus doivent nous être payés, aussitôt. Les affaires seront continuées par nous sous notre seule responsabilité et sous le nom de l'ancienne maison

J. B. Renaud & Cie. Nous prions nos amis et pratiques de vouloir bien nous faire passer de leur patronage comme par le passé.

GASPARD LEMOINE, VICTOR CHATEAUVERT, 12 avril 1884.—

ARGENT A PRETER

A COUETES ROUENCAIL, ou tes personnes qui ont besoin de prêter la signature seule ou l'emprunteur, de plus une piastre et au-dessus. S'adresser rue Desfossez, 59, et rue Grand, 45. 5 nov 1883.—6m. 806.

Télégraphie Generale

(SERVICE DE LA PRESSE ASSOCIEE.)

DEPECHEs DU SOIR

La Ligue Nationale a Dublin

RUMEUR DE LA DEMISSION DE PARNELL COMME CHEF.

Les Francais au Tonkin.

Un télégramme du général Millot. — Nouvelles victoires. — Fuite des Pavillons Noirs.

ANGLETERRE.

Londres, 18 — John Henry Blunt, docteur en droit et auteur bien connu, est mort aujourd'hui, à l'âge de 61 ans.

IRLANDE

Dublin, 18 — Une convention de la Ligue Nationale a été tenue ici aujourd'hui. On a adopté une résolution d'allégeance à Parnell.

Il est rumeur que Parnell se retirera comme chef de la Ligue, et ce pour les raisons suivantes: d'abord parce qu'il serait fatigué de la vie parlementaire et ensuite parce que le parti parnellien désirerait qu'il se retirât.

FRANCE.

Paris, 18 — On rapporte que deux canonniers français ont reçu ordre de se rendre à Canton pour y protéger les Européens.

Havre, 18 — L'envoi de dynamite en Angleterre continue. Il n'y a aucune loi pour l'empêcher.

Paris, 18 — Un télégramme reçu du général Millot dit qu'on a rencontré encore une fois l'ennemi près de Hoang-Hoa et qu'il a complètement été mis en fuite.

Les citadelles de Phulam et Tiam où les chefs des Pavillons Noirs s'étaient réfugiés, ont été détruites.

Nos forces, dit la dépêche, suivent la rive droite de la rivière Jai, en vue d'effrayer l'ennemi et d'obtenir une réparation pour les massacres des missionnaires.

Les Pavillons Noirs se sont retirés dans le nord du Tonkin. Le reste des garnisons de Bao-Ninh et Hung-Hoa, les Chinois et les Annamites au nombre de 5,000 se sont retirés à Thanh Hoa.

Le général Delisle s'est rendu à Ninh Binh pour observer leurs mouvements. Lors de la prise de Phulam et Tiam, les français ont eu cinq hommes de tués.

ITALIE.

Rome, 18 — Le Pape a présenté aujourd'hui au collège des Cardinaux une encyclique dans laquelle il donne une explication élaborée de l'origine et du but politique des sociétés secrètes. Sa Sainteté dit que la franc-maçonnerie est le principe inspirateur de toutes les sociétés secrètes de l'Italie.

ESPAGNE.

Madrid, 18 — L'ambassadeur espagnol au Maroc, dans un rapport qu'il a fait récemment, donne un récit détaillé des intrigues actives et agressives des Français. Ce récit a fait aujourd'hui le sujet d'une longue séance du Cabinet.

HONGRIE.

Pest, 18 — On a découvert dans la forêt, près d'ici, un homme pendu par les pieds. La police attribue ce crime aux anarchistes.

EGYPTE.

Caire, 18 — Zouheir pacha consent à se rendre à Khartoum et à agir sous l'autorité du khédive; mais non sous celle de Gordon.

Le président du ministère croit que Zouheir pacha est le seul homme capable de pacifier le Soudan.

Caire, 18 — Un marchand qui est arrivé à Khartoum de El-Obeid, rapporte que les troupes de Foggallah, mécontentes de l'administration du Mahdi, se sont dévouées.

Les partisans du Mahdi ont essayé de chasser les troupes; mais ces dernières les ont défaits.

Mahdi a éprouvé des pertes considérables. Celles des tribus les sont allés. Lorsque ce marchand quitta Foggallah les tribus avaient cerché El Mahdi. Suez, 18 — Un steamer est arrivé de Dassein. Il avait deux cas de choléra à bord.

Le choléra augmente à C. Iouita. Il y a eu 57 décès dans cette ville la semaine dernière.

APRES-MINUIT

ANGLETERRE.

Londres, 18 — Le feu qui s'est allumé à Rongon depuis deux jours a détruit 41 maisons et causé des dommages pour un montant de 1,200,000 livres (\$5,852,000.)

FRANCE.

Paris, 18 — La dynamite qui est envoyée à Londres est transportée par des personnes qui la mettent dans leurs vêtements. Cette dynamite est en petits paquets d'un pouce d'épaisseur sur un diamètre de cinq pouces et enveloppés dans du papier huilé.

Un dynamiste se plaint que les explosions qui ont eu lieu ne sont pas dignes de la grand cause que les dynamistes sont en vue. Il dit qu'on aurait dû faire sauter en même temps tous les édifices publics.

Le manifeste lancé par Joyce n'est pas considéré comme sérieux puis qu'il est opposé à l'esprit qui anime le Clan Nagael.

On contredit la rumeur que Joyce soit le secrétaire de la Fraternité Iénière.

Le chef actuel de la fraternité dit on vit à Paris et il n'est pas en relations avec le Clan Nagael dont il répudie la violence.

ALLEMAGNE.

Berlin, 18 — On craint que si l'Empereur retombe malade, cette maladie devienne fatale pour lui vu son grand âge.

Les journaux semi-officiels craignant qu'on ne soit mis sous l'impression que l'ambassadeur Eisenlocher est en faveur d'une émigration hostile nient la nouvelle de son rappel de Washington.

ITALIE.

Rome, 18 — Le Pape dit dans son encyclique aux évêques que le meilleur antidote contre la franc-maçonnerie sont les sociétés d'ouvriers catholiques et il prie les évêques de rétablir les corporations d'arts et de commerce du moyen âge.

SUISSE.

Genève, 18 — L'organe nihiliste "La volonté du Peuple", qui a une grande circulation en Russie doit publier prochainement un article de Degaieff, le chef des assassins du comte de Suderkin. On l'y représente comme un de ces types d'immoralité sociale et politique qui détruisent tout via en Russie. Le même article fera connaître les motifs et les projets de Degaieff.

DEPECHEs DE MONTREAL.

Les manufacturiers de coton.

Montréal, 18 — Les fabricants de coton ont tenu une nouvelle réunion cette après-midi. Il s'est agi d'adopter un arrangement dont il avait été question à la dernière assemblée afin d'élever les prix de production.

On a décidé entre autres choses, qu'on expédierait quelques caisses en pay étrangers à titre d'expérience, qu'on réduirait en même temps la production du coton blanc dans trois fabriques, celles d'Huron, de Valleyfield et de St. Henri.

Cette convention devra être en force jusqu'au premier octobre prochain.

De plus toutes les ventes devront être faites à trois mois à compter du premier jour du mois de la vente.

Caucus

Les professeurs des facultés de droit et de médecine de la succursale de l'Université Laval ont discuté en caucus l'état financier de l'institution. Bien que ce qui s'est passé au caucus fut tenu secret, il a cependant transpiré que l'Université Laval à Québec a sa succursale de Montréal, seraient définitivement fermés.

Pénible accident.

Un serro fier nommé McNeil a été victime ce matin d'un pénible accident à la Pointe St. Charles. En accomplissant les charniers il s'est fait prendre le bras gauche qui a été fracturé.

Le fleuve.

Le fleuve est libre de glace et les petites embarcations commencent à naviguer.

L'eau est maintenant rendue à son niveau ordinaire.

Jugement.

Le juge Johnson a rendu jugement aujourd'hui dans la cause de J. W. Crevier et al., la ville de Longueuil.

Cette poursuite a eu un certain retentissement depuis quelques temps. M. Crevier poursuivait en recouvrement de certaines sommes d'argent avancées à la ville de Longueuil pour mettre en opération une grande manufacture.

On se rappelle que M. Crevier et quelques autres conseillers de Longueuil furent arrêtés sur copias relativement à cette affaire.

Le jugement accorda au demandeur \$12,563.17 et priva la défenderesse de certains privilèges et droits qui lui avaient été accordés.

DEPECHEs D'OTTAWA.

Recherches infructueuses

Ottawa, 18 — On a fait des recherches pour retrouver le cadavre de Lewis royé dans la rivière Ottawa, mais sans aucun résultat.

Pour l'Angleterre

M. Miller, président du Sénat, partira pour l'Angleterre peu de temps après la fermeture de la session.

L'hon. M. Blake

Il est parti ce matin pour sa demeure sérieusement indisposé.

DEPECHEs D'HALIFAX.

Prorogation

Halifax, 18 — La Législature de la Nouvelle Ecosse sera prorogée demain.

Holmes et Brecken

On a fait aujourd'hui devant la Cour Suprême l'argumentation dans le procès des dynamistes Holmes et Brecken. La Cour était au complet.

Il s'agit de décider la question de droit de savoir si l'acte d'accusation est légal et suffisant.

Le jugement est réservé.

Les Rhumatismes et les Catarrhes causés par un sang pauvre et corrompu sont guéris par la Salsepareille d'Ayer.

L'aluminium électrique pour \$5 est vendu en quantités énormes par la compagnie The Eastern Electric Manufacturing Co., de Boston Mass.

MURRAY MEVELL, London, Ont., garantit que son POUSSÉ-HOUSTACHE peut produire une moustache permanente, très épaisse, dans l'espace de DIX SEMAINES. Il est prêt à rembourser si ce n'est pas le cas. Pour le recevoir: \$1. Adresse: Boite 264 London, Ont.

Une Merveilleuse Histoire

RACONTÉE EN DEUX LETTRES.

DU FILS: "28 Cedar St., New York, 28 Octobre, 1882.

"Messieurs: Mon père demeure à Glover, Vt. Il a beaucoup souffert des Scrofules, et la lettre ci-jointe vous dira les merveilleux effets produits par la SALSEPAREILLE D'AYER. Je crois que son sang doit avoir été infecté depuis dix ans au moins; sans autre signe extérieur qu'une légère plaie scrofuleuse au poignet. Il y a cinq ans de nombreuses ulcères commencent à se montrer, et peu à peu se multiplient à tel point que son corps entier en fut couvert. Je vous assure, messieurs, que sa position était bien critique quand il commença à se servir de votre médecine. Maintenant il y a très peu d'hommes de son âge qui jouissent d'une meilleure santé. Je pourrais facilement nommer cinquante personnes prêtes à certifier de la vérité des faits que j'avance.

A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS."

DU PÈRE: "C'est pour moi un plaisir, en même temps qu'un devoir, de venir auprès de vous attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la

Salsepareille d'Ayer.

Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une terrible humeur de plaies scrofuleuses. Cette humeur me causait des démangeaisons constantes et intolérables, et à chaque mouvement de mon corps le peu se fendait en différents endroits, et le sang coulait. Mes souffrances étaient terribles, la vie était pour moi un fardeau. Je commençai l'usage de la SALSEPAREILLE au mois d'Avril dernier, et je l'ai continué depuis lors. Un changement immédiat commença à s'opérer; peu à peu les plaies se sont cicatrisées, et ma santé est devenue parfaite en tous les points, de sorte que je suis capable de faire une bonne journée de travail quoique j'aie soixante-treize ans. Plusieurs me demandent comment je suis parvenu à obtenir une guérison si complète, alors qu'ils me croyaient incurable; et je leur dis ce que je vous raconte aujourd'hui. Glover, Vt., 21 Oct., 1882. A vous sincèrement, HIRAM PHILLIPS."

Le SALSEPAREILLE D'AYER guérit les Scrofules et toutes les Affections Scrofuleuses. Elle nettoie le sang de toute impureté, et restaure la vitalité et la force à tous les systèmes.

PREPAREE PAR DR. J. C. AYER & Co., Lowell, Mass. Vendue par tous les Droguistes; prix \$1, six pour \$5.

DEMANDE.

UN APPRENTI TAILLEUR. S'adresser à J. ROY, Tailleur, 89, rue St-Joseph, B.-V. 3 mars 1884 — 204

DEMANDE.

On demande une BONNE CUISINIÈRE et une autre pour aider à la cuisine, une pour la salle à dîner et une pour les chambres. S'adresser à PHOENIX Blanchard, CAPT. PHOENIX, propriétaire, 10 avril 1884. — 438

A VENDRE.

Cette magnifique propriété qui porte les Nos 136 et 137, rue du Pont, avec une cour et des hangars en arrière, actuellement occupée par les scieries, à vendre à des conditions très avantageuses. W. G. L. PAXMAN & Co, Encanteurs et agents, Québec 18 avril 1884.

A Vendre.

Cette splendide maison à deux étages, située rue de Brébeuf, quartier St-Louis, No 2539 du cadastre et maintenant occupée par Mme J. Prud'homme. Cette maison contient deux chambres, une salle à manger, un appartement de chauffage à l'eau chaude, le gaz, bain, closets. S'adresser à C. J. LAFRANCE, Trésorier de la Cité.

Boîtes d'Étalage pour Comptoirs.

DEUX SPLENDIDES BOITES D'ETALAGE

En Vente à Bon Marche

W. G. L. PAXMAN & Co. ENCANTEURS & AGENTS.

137, Rue du Pont. 7 mars 1884.

BIJOUTERIE DE DEUIL.

Parures complètes: Broches à cheveux, Boucles d'oreilles, Colliers, etc.

PIERRE NOIRE,

PERLES ROMAINES,

ONYX VÉRITABLE,

JAIS TACHETÉ DE BLANC,

PARURES DE TÊTE.

ASSORTIMENT COMPLET,

— CHEZ —

G. SEIFERT,

Au Bazar Européen.

1er avril 1884.

PEPINIERE

— DU —

VILLAGE des AULNAIES

1884

30,000 Plants à vendre, variétés propres au climat du Canada. — Bié et Patates de semence.

Poiriers, Pruniers, Poiriers, Cerisiers, Vignes, Gadelliers, Groseilliers, Framboisiers, Roses, Fraisiers, Fraises argentées, Erables Negundo (à Gignère); \$3, \$10, \$15 le 100. Pruniers argentés, Maronniers, Ormes, Chênes, Arbustes de jardins, etc.

Tinbes de poste acceptés, pour montants au dessous d'une poste.

Bé de semence, à la carte, "Finest" le plus profitable, \$3.50 le sac. Bié No 2, \$2.70 le sac. (120 lbs). Patates "Blanche d'Amérique", belles, bonnes, très productives, sacs de 100 lbs, \$1. Pochon de Bié et Patates par maille, 5 sacs chaque. Chèvres, \$10 la paire.

4000 Erables "Silver Leaf" No 1 Ouest, \$25 à \$30 le 100, \$4 le dozaine.

Ces arbres ont 6 à 8 pieds de hauteur, arrivés vigoureux, à belle corce fine, croissent rapidement et très rustiques, reprennent facilement.

4000 Erables Negundo (à Gignère) 4 à 6 pieds de hauteur, arbres croissant avec une rapidité extraordinaire, très rustiques, reprennent aussi facilement que les peupliers et s'accommodent de tous les climats. \$1 la douzaine; \$15 le 100; \$120 le mille. Catalogue gratis.

Adressez à AUGUSTE DUPUIS, Village des Aulnaies, Comté Pislet, P. Q. 7 avril 1884. — 161p EC1 45

G. R. GRENIFR & Co,

ENCANTEURS.

Informez les personnes qui se proposent d'offrir leurs effets à l'encan, d'ici au printemps, qu'ils ont un espace de réservé dans les premiers journaux de Québec, pour leurs annonces d'encans.

On peut donner les ordres au

N° 4, RUE ST-PIERRE,

— OU AU —

N° 72, RUE ST-JOSEPH.

—entrepôt de meubles de N. Arsenault, — ou encore à leur salle d'encans, près de la bâtisse des chars Urbains, à St Sauveur.

Connaissances exceptionnelles concernant cette branche d'affaires.

ELIE BEDARD

HORLOGER-BIJOUTIER,

N° 43, Rue St-Paul

(En face du dépôt du Chemin de Fer du Nord.)

On trouvera toujours à ce magasin, une grande variété de MONTRES, HORLOGES, BOUCLES D'OREILLES, dans tous les prix, CHAINES, CACHETS, CHAINES et COLLIERS pour Dames.

AUSSI — Un grand assortiment de BRACELETS, CROIX, ÉPINGLETTES, JONGES, BAGUES, BOUTONS, Lunettes, Pince-nez, ainsi qu'un beau CHOIX D'ACCORDEONS à très bas prix.

LE TOUT A DES PRIX TRÈS REDUITS.

Une visite est respectueusement invitée. 0 déc 1884 — 6m 440

Hotel Canada

RUE ST-GABRIEL,

MONTREAL.

Mme Dupérouzel, bien connue du public de Montréal, comme propriétaire du Grand Vatel, désire informer le public et les voyageurs en général qu'elle vient de prendre la direction de l'Hôtel du Canada.

Le souci de l'hygiène et de la plus stricte propreté a présidé à la restauration de l'hôtel.

Inutile de dire qu'on y trouvera toujours tout le confort désirable. Cui ille françaises très soignées, vins importés directement et des meilleurs et s. Une attention constante à satisfaire les moindres désirs des voyageurs.

Un restaurant à la carte où l'on pourra commander un repas à toute heure a été annexé à l'hôtel, ainsi que des salons privés pour parties d'amis.

Mme Dupérouzel espère revoir ses anciens amis de Grand Vatel.

Lun h complet de midi à 2 heures. Billets 35 cts ou \$1.50 la douzaine. 8 h pour le Café Français. 12 avril 1884 — 3m 442

Hotel Rivard,

MONTREAL.

Autrefois de la Rue Bonsecours est transporté à l'HOTEL SAINT LOUIS, No 64, rue Saint-Gabriel.

Cet hôtel renferme chambres.

Amis et connaissances sont tous invités à venir pour faire une visite; ils trouveront tout le confort désirable.

P. RIVARD & Co 13 fév 1884 — 2m. 129

Manufacture Canadienne

— DE —

Cafés, Epices, Montardes, Poudre à Paté, etc.

Patenaude & Gravel,

60, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH.

QUEBEC.

Les prix envoyés sur demande. 14 mars 1884 — 3m 347

DERNIERE EDITION

DEPOSEE SPECIALE.

DISCOURS DE PROROGATION.

Honorables Messieurs du Sénat, MM. de la Chambre des Communes.

L'assiduité et le zèle dont vous avez faite preuve dans l'accomplissement de vos importantes fonctions méritent mes meilleurs remerciements et je désire vous en faire part. L'aide que vous avez libéralement accordée par le prêt au chemin de fer du Pacifique Canadien assurera-t-elle en aucun doute l'achèvement rapide et satisfaisant de cette grande entreprise nationale.

Il y a lieu de s'attendre que les sommes considérables que vous avez voté pour encourager la construction des voies ferrées contribueront à miner non seulement à développer notre commerce tant extérieur qu'intérieur ainsi qu'à ouvrir aux colons de grands districts fertiles, mais jusqu'à présent inaccessibles. Les différentes lois passées pour le bénéfice des établissements des sauvages et pour encourager ceux-ci à assumer la responsabilité de se gouverner eux-mêmes, semblent bien adaptées à l'objet en vue, et les modifications des lois relatives aux terres fédérales donneront aux colons plus de facilités et d'avantages dans le territoire du nord-ouest. La nouvelle répartition des subsides annuels aux diverses provinces; tout en ajoutant à leurs ressources, établira leurs relations avec la Fédération sous le rapport financier, sur une base satisfaisante et permanente.

Les divers projets importants que vous avez élaborés et qui ont été présentés au moment de votre dernière session, et les modifications des lois relatives aux terres fédérales donneront aux colons plus de facilités et d'avantages dans le territoire du nord-ouest. La nouvelle répartition des subsides annuels aux diverses provinces; tout en ajoutant à leurs ressources, établira leurs relations avec la Fédération sous le rapport financier, sur une base satisfaisante et permanente.

Les divers projets importants que vous avez élaborés et qui ont été présentés au moment de votre dernière session, et les modifications des lois relatives aux terres fédérales donneront aux colons plus de facilités et d'avantages dans le territoire du nord-ouest. La nouvelle répartition des subsides annuels aux diverses provinces; tout en ajoutant à leurs ressources, établira leurs relations avec la Fédération sous le rapport financier, sur une base satisfaisante et permanente.

La "Verité."

La circulaire suivante a été transmise aux abonnés de la Verité. Elle ne porte pas de signature :

A une réunion d'amis admirateurs de M. TARDIVEL, nous avons pensé être agréable à nos autres admirateurs abonnés à son journal, en les unissant tous dans une gratification que nous voulons offrir, en souscrivant \$500. Si, comme nous l'espérons, vous nous donnez votre concours, avec obligeance de faire parvenir votre souscription, par lettre enregistrée, à MM. D. Masson & Cie., 100 St Paul, Montréal.

Les nombreuses difficultés que notre vaillant polémiste a à rencontrer et que vous connaissez, lui rendront précieux notre concours, et agréables nos sympathies.

Avril 1884

L'Intercolonial.

Nous apprenons avec plaisir que le gouvernement fédéral est décidé d'établir à Québec un bureau pour l'Intercolonial.

Ce bureau, placé au centre des affaires, à la Basse Ville, sera une notable amélioration.

Un nouveau journal.

On nous télégraphie de la Rivière du Loup (en bas).

Il y a eu hier soir une réunion des citoyens les plus importants de la Rivière du Loup et on a décidé de fonder un journal qui portera le nom d'Echo de Fraserville.

Le numéro prospectus doit paraître dans une semaine.

Notre correspondant ajoute que l'on compte pas moins de trente nouvelles bâtisses en construction, ce printemps. La

plupart sont déjà louées et vont être occupées au commencement de mai. Bon nombre d'avocats et d'employés du Palais de Justice avaient été forcés de laisser leurs familles, à Kamouraska, quand la cour a été transportée ici et cela faute de logements.

Cérémonie religieuse

Une cérémonie religieuse a eu lieu jeudi dernier à Montréal, au couvent des Soeurs Grises. Les personnes suivantes ont prononcé leurs derniers vœux.

Mlle Dubord, sœur saint Alphonse; Mlle Boissoneau, sœur saint Vincent de Paul; Mlle Bageron, sœur sainte Marie des Armes; Mlles Archambault, Bousier et Boisconneau ont consenti en religion leur nom de familles.

Sa Grandeur Mgr Fabre a officié et le sermon de circonstance a été prononcé par M. l'abbé G. Racine. Au nombre des messieurs du clergé qui ont assisté à cette cérémonie sont MM. les abbés Leclerc, Deguise, Boissant, Charpentier et Bruché.

ASSISES DE QUEBEC

Samedi matin.

Présidence de l'hon. juge Monk. Après l'appel des jurés, le greffier de la paix M. Dennis Murray est rappelé et produit un paquet trouvé en la possession du prisonnier Laroche.

M. Tessier proteste contre la production de tout article provenant de Laroche, attendu que ce n'est pas le procès de celui-ci qui s'instruit, mais celui de Paré et Richardson.

Le tribunal trouve cette présentation excessive mais l'accepte.

Le témoin produit en sus un paquet contenant les montres trouvées dans les habits de Richardson, ainsi que des hardes et des chaussures neuves, bottes et pardessus de feutre, et une petite valise.

Sur motion de M. Fitzpatrick, les chaussures neuves de Richardson sont rendues au prisonnier qui s'en chaussa.

Le détective GLADU continue ensuite sa déposition. Il identifie les effets trouvés en la possession de Richardson, ainsi que la somme de \$1101.81 en billets de banque et en monnaie monnaie, trouvée sur lui.

En réponse à M. Fitzpatrick. — Je connais Paré, Laroche et la femme de celui-ci. Richardson n'a pas fait de résistance lorsque nous l'avons arrêté. Je suis certain que le paquet d'argent que je vois en ce moment est celui que nous avons trouvé sur Richardson en le fouillant lors de son arrestation à Montréal.

LOUIS LAPORTE, limier de police de Montréal. — Je connais les prisonniers. Paré était connu à Montréal sous le nom de George Perry. Je ne connais Richardson que depuis que je l'ai arrêté avec Gladu. Richardson avait dans la poche de son pantalon \$34 en billets et de la monnaie. Le paquet de billets que voici était dans sa poche de pardessus. Le tout formait un montant de \$1101.81. C'est le même argent qui m'est montré en ce moment. Je l'ai compté moi-même et les détectives Gladu et Arcand ont aussi compté. Gladu s'est chargé de l'argent, et je n'ai pas de doute que c'est le même que je vois et qui a été remis par lui à M. Murray. Nous avons remarqué lors de l'arrestation un billet en particulier qui portait sur l'un des coins et au dos un mot écrit en creux et que j'identifie ici. Le témoin identifie tous les autres articles et les vêtements trouvés entre les mains de Richardson.

En réponse à M. Fitzpatrick. — Je ne connais pas la valeur des montres trouvées sur l'accusé. Je n'ai jamais fait commerce de ces objets. Je jure que le billet de banque qui porte au dos un mot écrit à l'encre, et que je vois en ce moment, a été remarqué par nous à Montréal lorsque nous avons compté l'argent. C'est le même billet. En comptant l'argent, nous n'avons fait aucune marque sur les billets. Je ne puis jurer que tous les billets contenus dans ce paquet sont jusqu'au dernier les mêmes que nous avons trouvés sur Richardson; je dis que je n'ai pas de doute, parce que je sais que toutes les formalités nécessaires ont été remplies pour qu'ils ne fussent pas changés. Je jure que le billet marqué est le même et que l'enveloppe du paquet est la même. Il n'y avait pas \$1100 dans la poche de

pardessus de Richardson, puisque le tout ne formait que \$1101.81.

THOMAS MORRISON, limier de la police de Québec. — Je connais l'accusé Paré, qui s'est donné le nom de Grenier lors de son arrestation à l'hôtel Fillion, sous soupçon d'avoir trempé dans le vol chez M. Delisle. Le témoin raconte comment lui et les détectives Harpe, Feary, Walsh et Simard et le constable Cameron, opérèrent l'arrestation de Paré et de Laroche. Il identifie tout ce qui fut alors trouvé en leur possession.

L'argent qui m'est montré correspond à celui que je trouvai sur Paré, quoiqu'en réalité je ne puisse jurer que sur un seul billet que j'identifie parfaitement. Il y avait une montre d'or avec chaîne de même métal, un billet de retour pour Montréal, un petit poignard, des clés squelettes ou à serrures perfectionnées. Je crois que parmi l'argent monnayé trouvé sur Paré, M. Delisle a identifié une pièce d'argent de cinq francs. Tout ce que j'ai trouvé sur Paré a été remis au greffier de la paix.

Les objets sont les mêmes que je vois et je crois que les billets et l'argent mentionné sont aussi les mêmes. Je crois avoir dit à M. Delisle de faire une marque sur la pièce française qu'il identifie comme lui appartenant. Je constate cette marque sur la tranche de la pièce.

AIMÉ TALBOT, employé au bureau de la paix. — Je jure que j'ai compté, enveloppé et étiqueté les argents et objets qui me sont montrés, comme ayant été trouvés en la possession de l'accusé Paré. J'ai et suite remis le tout à M. Murray.

THOMAS WALSH, limier de la police de Québec. — Je connais l'accusé Paré, qui a dit son nom, lorsque nous l'avons arrêté à l'hôtel Fillion, sous le nom de Grenier. Il s'est dit en même temps agent pour la vente de machines à coudre.

F. X. FOURNIER. — Je suis commis chez M. Langlais, libraire, à St Roch. Je connais Paré dont le nom de baptême est E. Paré, qui est mon cousin germain, est venu au magasin le 16 janvier après-midi, vers une heure; nous étions à dîner. Nous lui avons donné la main et lui avons offert de partager notre repas. Il a remercié et nous a dit qu'il s'en allait à la campagne acheter des chevaux.

Paré m'a dit qu'il avait un paquet d'argent à me confier. Nous sommes descendus au magasin et il m'a remis le paquet en question que j'ai déposé dans la boîte dont j'ai moi-même la clé et qui m'appartient. Paré y a aussi déposé un petit sac qu'il m'a dit contenir des valeurs. Je l'ai mis le tout dans la voiture.

Paré m'a dit qu'il avait assez d'argent pour faire son voyage et qu'il reprendrait son retour ce qu'il me confiait. M. Langlais mon beau-père était absent depuis le matin.

L'enveloppe de la liasse de billets de banque qui m'est montrée est la même que celle du paquet que Paré m'a remis. Ce paquet est resté en ma possession, du 16 janvier au soir du 22.

Celui-ci a été remis au juge Chausse, compté, et j'y ai apposé mes initiales. Les montants et les dénominations, que j'examine en ce moment, correspondent exactement au bordereau que j'en ai fait moi-même et que j'ai signé. Le tout forme un montant de \$1101.81, identifié parfaitement un des billets contenus dans la liasse que Paré m'a remise.

J'ai fait aussi un bordereau de l'argent contenu dans le sac que Paré m'a remis avec le paquet. Je reconnais le bordereau et je reconnais les argents et la montre qui me sont montrés comme étant dans le sac lorsque je l'ai reçu de Paré. J'ai montré le paquet et le sac à M. Langlais durant la période qu'ils ont été en ma possession.

En réponse à M. Fitzpatrick. — Je n'avais pas vu Paré depuis environ quatorze ans. Je ne crois pas reconnaître le sac comme étant celui que m'a remis Paré. Je connais Laroche, que j'avais rencontré à Lévis deux jours avant de voir Paré.

Un prix de valeur.

Le prix que l'ingénieur de la cité, M. Baidairgé a donné aux élèves de l'école des Arts et Métiers, mérite une mention toute particulière.

Chaque élève a reçu de lui un exemplaire radié de son célèbre travail sur la stéréométrie. On évalue ce généreux cadeau à plus de \$100.

Inutile d'ajouter des commentaires à un tel chiffre.

A TRAVERS LA VILLE

Les encans de la lemme.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les annonces de l'encan par MM. Oct. Lemieux & Cie. L'on verra que ces encans feront quatre encans durant la semaine, entr'autres, aura lieu le plus grand encan de la saison à leur magasin, vendredi, le 25 avril. On dit que les meubles sont insurpassables en beauté et en élégance, c'est une bonne aubaine pour ceux qui ont besoin de meubler leur nouvelle demeure. Pour les détails : voir les annonces.

Militaire

Il y a eu hier soir, à la salle d'exercice rue St. Louis, inspection générale du 3e carabiniers royaux. Inutile de dire que le bataillon s'est bien tiré de l'épreuve.

Accident d'aqueduc

La nuit dernière, l'aqueduc de Québec ne fonctionnait pas. L'eau a manqué dans la soirée, par suite d'une rupture du tuyau principal, et l'ingénieur de la cité s'est occupé immédiatement avec des ouvriers, de trouver cette rupture et de la réparer.

La lumière électrique

Les directeurs de la compagnie de lumière électrique ont invité spécialement les membres de la législature locale à qui les membres de la presse à des expériences de lumière incandescente et autres qui doivent avoir lieu aux ateliers de la compagnie entre trois et cinq heures cette après-midi.

Vol et arrestation.

Hier, deux jeunes gens de Québec, du nom de Joseph Marier et Alfred Giroux, âgés tous les deux de dix-sept ans, ont volé, à la porte d'un hôtel, à Québec, des marchandises pour la somme de \$1,000.

Les deux voleurs ont été arrêtés à Montréal, sur la rue St-Paul, par le détective Lapointe. Amenés à la station, ils avouèrent leur culpabilité et déclarèrent avoir vendu toutes les marchandises qu'ils avaient volées.

Les prisonniers sont partis pour Québec — Le Monde d'hier.

Chirurgical.

Jean, les docteurs Parke, Lemieux et Sewall, ont pratiqué avec succès une importante opération chirurgicale sur la figure du lieutenant-colonel Forest, surintendant des magasins militaires.

Au bazar.

Les conseillers législatifs et les membres de la Chambre des députés vont banqueter, à 7 heures, ce soir, au bazar. La votation se fait tout d'abord aux tables Ste-Anne et Notre-Dame de Lourdes.

Voici quelle était la situation hier soir :

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes Sun Honour, Felix Carbray, Chevalier Vincolette, Chevalier Martineau.

Il s'agit de décider quel peut-être le plus populaire de ces quatre Québécois.

D'un autre côté, il y a aussi à décider de la popularité de quatre principaux manufacturiers de Québec.

Voici où en est rendue la votation, à ce sujet là.

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes Migner, Butterell, Beese, Ritchie, Woodley.

Paralytie.

Madame O. B. Tanguay, qui réside Cité du Palais, a été frappée de paralysie hier. On la dit mourante.

Brûlure.

Ludger Lavigne d'Atthabaska, est tombé samedi soir dans un bassin de sucre en ébullition, et s'est horriblement brûlé une main et l'avant bras. On nous dit que la blessure est encore la cause de cet accident.

Le pauvre homme en restera probablement infirme.

Prochain hyménée

Nous apprenons avec plaisir le mariage prochain de notre ami M. Louis Bruneau avec une de nos beautés de Québec, Mlle Aimy Henry. Communiqué.

Exagère

Un confrère annonce que monsieur Eugène Gingard, du Palais de Justice, a été renversé par la voiture d'un marchand de nouveautés. Hier soir, en traversant la rue Couillard, et qu'il y a eu fracture de deux côtes.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'accident n'a pas eu de conséquences aussi graves, et que monsieur Gingard était sur pieds, ce matin, comme ci-devant.

Un chien vicieux

Monsieur Hethrington, boulangier de cette ville, a perdu un cheval, hier l'après-midi, dans des circonstances assez étranges.

La malheureuse bête traînait à sa remorque hier l'après-midi la brique ordinaire, lorsque rendue rue Champlain, un chien s'est mis à aboyer après elle; tout à coup il lui saute au portrait, lui enfonce ses crocs dans les chairs, le mordant avec une férocity incroyable ou plutôt le dévorant avec une tenacité extraordinaire, jusqu'à ce qu'enfin épuisé par une énorme perte de sang, le cheval a fini par tomber et expirer.

On raconte que le conducteur a failli être dévoré lui-même.

Le théâtre à 10 sous.

Spectacle unique la semaine prochaine. Nul doute qu'il y ait une absolue nouveauté de ce genre tous les soirs de même que dans l'après-midi.

On aura sous les yeux des scènes réelles et prodigieuses, des espèces de miracles.

Ainsi par exemple Hop O'My Tromb, âgé de 15 ans ne pèse que 100 livres et ne mesure guère plus d'un pied en hauteur.

Miss Jennie Quegley, sa dupliée, est à peu près de même taille.

Ces deux individus de la race humaine ont fait l'étonnement des fêtes européennes en Europe, et excitent l'admiration partout où ils sont allés.

A part cela, nous voyons par le programme que la meilleure troupe de variétés que l'on ait encore vue à Québec, fait partie des représentations qui vont avoir lieu dans le cours de la semaine prochaine, à la salle Jacques-Cartier.

Le gérant de cette excellente compagnie, M. Jacobs, est à Québec depuis quelques jours, pour voir aux préparatifs.

Nouvelle pharmacie.

Dr J. M. MacKAY & Cie, No 42, rue La Fontaine, Haute-Ville, Québec. 14 mars 1884 — U. M. C. 329

LA DEBAUCHE.

Le fleuve libre en face de Montréal. — L'ouverture de la navigation.

(La Patrie)

La hausse sensible des eaux, signalée durant la journée de jeudi, indiquait évidemment qu'il s'était formé un passage dans la digue qui retenait les eaux à la Longue-Pointe.

A quatre heures de l'après-midi, la glace s'est mise en mouvement et en moins de deux heures, le pont était presque entièrement libre. Au même temps, l'eau baissait à vue d'œil.

Ce matin, il ne reste plus qu'un peu de glace au-dessus des quais et le niveau de l'eau est de trois ou quatre pieds plus bas qu'hier.

Tout danger d'inondation sérieuse paraît avoir disparu, bien que le fleuve ne soit pas encore libre entre Longueuil et Sorel, mais surtout la glace se brise rapidement.

Comme nous l'annonçons dans une autre édition, le vapeur "Beaubarnois" a commencé à faire le service entre Lachine et Châteauguay. Ce soir il essaiera de passer jusqu'à Beauharnois.

Le vapeur "Terrebonne" voyage, depuis quelques jours, entre Belœil et Sorel.

11 hrs A. M. — La glace est bloquée dans le Rivière. On craint la digue. — dit la Concordie d'hier.

NAISSANCE.

Crossby. — A Montréal, le 17 du courant, une dame de P. A. Crosby, écrivain, une fille.

DECES.

CANTIN. — Sieur Frisque Cantin, époux de Emilie Gruge, est décédé ce matin à l'âge de 71 ans et un mois.

Son service sera chanté à la chapelle St Jean Baptiste, à 8 1/2 hrs, lundi matin, le 21 courant.

Le convoi partira du No 173, rue St-Jean, à 8 1/2 hrs.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. c. 2f.